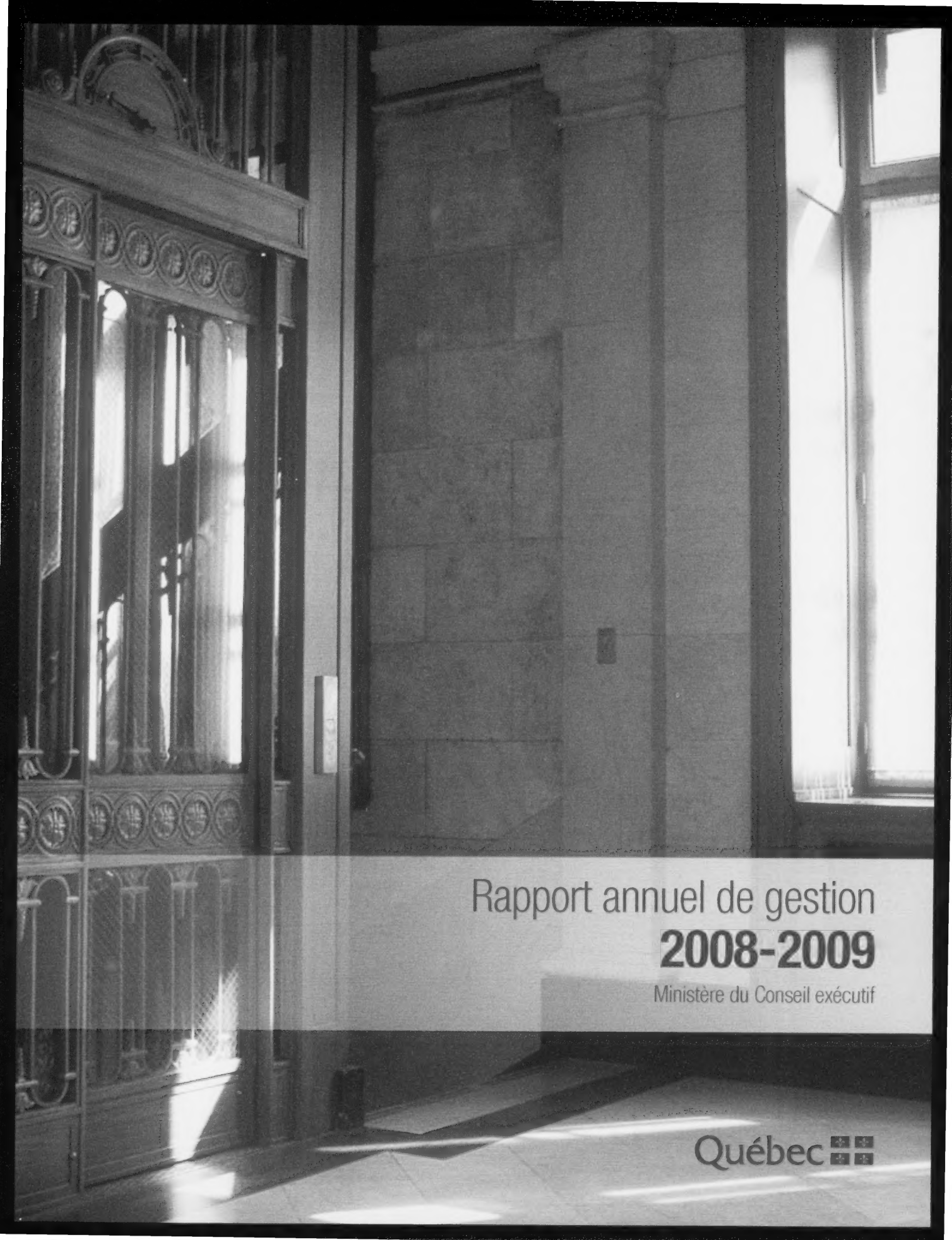

Rapport annuel de gestion
2008-2009

Ministère du Conseil exécutif

Québec

Rapport annuel de gestion
2008-2009

Ministère du Conseil exécutif

La présente publication a été rédigée et produite par le ministère du Conseil exécutif.

Dépôt légal – 2009
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-550-57123-0 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-57124-7 (version électronique)
ISSN 1709-6227

© Gouvernement du Québec, 2009

Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport annuel de gestion* du ministère du Conseil exécutif pour l'exercice financier 2008-2009. Ce rapport rend compte des résultats atteints par le ministère du Conseil exécutif et de ses principales réalisations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le premier ministre,

Jean Charest

Québec, septembre 2009

Monsieur Jean Charest
Premier ministre
Ministère du Conseil exécutif
Québec

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2008-2009* du ministère du Conseil exécutif. Ce rapport couvre chacun des volets de la mission du ministère du Conseil exécutif, soit le soutien à la prise de décision et la gouverne de l'État, la jeunesse, les affaires intergouvernementales canadiennes et la francophonie canadienne, les affaires autochtones, la réforme des institutions démocratiques, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. Il fait état des résultats obtenus par rapport aux engagements pris dans le *Plan stratégique 2005-2008*, dans la *Déclaration de services aux citoyens*, dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2008-2009*, ainsi que dans le *Plan d'action de développement durable 2008-2013*.

Il rend compte des autres exigences auxquelles doit satisfaire le ministère du Conseil exécutif et qui découlent du cadre législatif gouvernemental.

Le rapport contient une déclaration de la direction du ministère du Conseil exécutif attestant de la fiabilité des données. La vérification interne du Secrétariat du Conseil du trésor a produit un rapport de validation dans le cadre de l'entente de services conclue à cette fin entre le Secrétariat et le ministère du Conseil exécutif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le secrétaire général du Conseil exécutif,

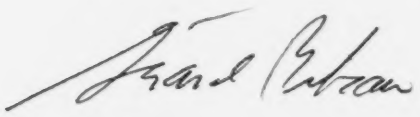

Gérard Bibeau

Québec, septembre 2009

Table des matières

Déclaration sur la fiabilité des données de la direction du ministère du Conseil exécutif 7

Rapport de validation de la vérification interne 9

Introduction 11

Présentation générale 13

Sommaire des principaux résultats 17

Section 1 – Présentation des résultats en lien avec les engagements pris dans le *Plan stratégique 2005-2008* et le *Plan annuel de gestion des dépenses 2008-2009* du ministère du Conseil exécutif 23

- Orientation 1 Agir pour favoriser l'émergence d'un Québec qui brille parmi les meilleurs 25
- Orientation 2 Créer un environnement favorable à la participation des jeunes à la société québécoise 41
- Orientation 3 Défendre et promouvoir les intérêts du Québec dans ses relations avec le gouvernement fédéral, les gouvernements des autres provinces et les territoires canadiens 45
- Orientation 4 Renforcer la francophonie canadienne 55
- Orientation 5 Accompagner le développement des nations autochtones 61
- Orientation 6 Contribuer à rétablir la confiance de la population envers les institutions démocratiques, consolider les droits des citoyens à la protection des renseignements personnels, améliorer l'accessibilité aux documents des organismes publics 75

Section 2 – Présentation des résultats par rapport aux engagements pris dans la *Déclaration de services aux citoyens* du ministère du Conseil exécutif 79

Section 3 – Utilisation des ressources du ministère du Conseil exécutif 81

- Les ressources humaines 83
- Les ressources financières 85
- Les ressources informationnelles 89

Section 4 – Autres exigences 91

- L'accès à l'égalité en emploi 93
- L'allégement réglementaire et administratif 97
- Le développement durable et les changements climatiques 98
- L'emploi et la qualité de la langue française 109
- L'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels 110
- Les mesures prises pour répondre aux recommandations du Vérificateur général du Québec 111

Annexes 113

- Annexe 1 – Composition des comités ministériels permanents au 31 mars 2009 113
- Annexe 2 – Lois et règlements dont l'application est confiée au premier ministre, au ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques et au ministre responsable des Affaires autochtones au 31 mars 2009 117
- Annexe 3 – Organigramme du ministère du Conseil exécutif au 31 mars 2009 121

Déclaration sur la fiabilité des données de la direction du ministère du Conseil exécutif

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de la responsabilité du secrétaire général du Conseil exécutif et des membres de la direction. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport annuel de gestion et des contrôles afférents.

Le *Rapport annuel de gestion 2008-2009* du ministère du Conseil exécutif :

- décrit fidèlement la mission et la vision du ministère;
- présente les orientations, les axes d'intervention, les objectifs et les résultats du *Plan stratégique 2005-2008* et du *Plan annuel de gestion des dépenses 2008-2009*;
- présente les résultats des engagements formulés dans la *Déclaration de services aux citoyens*;
- rend compte des résultats obtenus par rapport aux engagements pris dans le *Plan d'action de développement durable 2008-2013*.

À notre connaissance, les résultats et les explications contenus dans le présent rapport annuel de gestion sont fiables. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait le 31 mars 2009.

Les membres de la direction

À la date de dépôt du présent rapport, soit en septembre 2009, les membres de la direction du ministère du Conseil exécutif étaient les suivants :

Gérard Bibeau
Secrétaire général

André Brochu
Secrétaire général associé aux emplois supérieurs

André Fortier
Secrétaire général associé responsable du Secrétariat des comités ministériels de coordination
Secrétaire adjoint au Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel par intérim

Camille Horth
Secrétaire général associé aux affaires intergouvernementales canadiennes

André Maltais
Secrétaire général associé aux affaires autochtones

Danièle Montminy
Secrétaire générale associée à la législation

Marie Claire Ouellet
Secrétaire générale associée à la communication gouvernementale

Yves Ouellet
Secrétaire général associé responsable du Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques

Robert Parent
Secrétaire général associé à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information

Yves Pleau
Secrétaire général associé responsable du Secrétariat du Conseil exécutif

Catherine Ferembach
Secrétaire adjointe à la jeunesse

Suzanne Giguère
Secrétaire adjointe au Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable et au Comité ministériel du développement des régions et de l'occupation du territoire

Alain Lauzier
Secrétaire adjoint auprès du secrétaire général

Louis Sormany
Secrétaire adjoint à l'éthique et à la législation

Ubald Gagné
Directeur général de l'administration

Suzanne Moffet
Directrice du Secrétariat de l'Ordre national du Québec

Rapport de validation de la vérification interne

Monsieur Gérard Bibeau
Secrétaire général du Conseil exécutif
Québec

Monsieur le Secrétaire général,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans les sections 1, 3 et 4 ainsi que dans les annexes du *Rapport annuel de gestion 2008-2009* du ministère du Conseil exécutif pour l'exercice terminé le 31 mars 2009. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de l'information incombe à la direction du ministère. La nôtre consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous appuyant sur le travail accompli au cours de notre examen.

Notre examen s'est appuyé sur les cadres de références généralement utilisés en vérification interne. Nos travaux ont donc consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérification.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les informations contenues dans les sections 1, 3 et 4 ainsi que dans les annexes du *Rapport annuel de gestion 2008-2009* du ministère du Conseil exécutif ne sont pas, à tous égards importants, plausibles et cohérentes.

Par ailleurs, nous avons pris connaissance des autres informations présentées dans le rapport annuel de gestion et nous n'avons pas relevé d'incohérence entre ces informations et celles qui ont fait l'objet de notre examen.

Hélène Caouette, MBA
Responsable de la vérification interne

Québec, septembre 2009

Introduction

Le *Rapport annuel de gestion 2008-2009* a pour objet de rendre compte de façon rigoureuse et transparente des réalisations du ministère du Conseil exécutif et des résultats obtenus au cours de l'exercice allant du 1er avril 2008 au 31 mars 2009.

On trouvera en préambule du rapport une courte présentation du ministère ainsi qu'un sommaire des principaux résultats.

Le rapport proprement dit s'articule en quatre sections :

- La **première section** est consacrée aux **résultats** obtenus en lien avec les engagements pris dans le ***Plan stratégique 2005-2008***, pour chacune des six orientations alors retenues, ainsi que dans le ***Plan annuel de gestion des dépenses 2008-2009***.

- La **deuxième section** présente les **résultats** correspondant aux engagements énoncés dans la ***Déclaration de services aux citoyens*** du ministère.

- La **troisième section** rend compte de l'utilisation des **ressources** du ministère (ressources humaines, financières et informationnelles).

- La **quatrième section** explicite le suivi apporté par le ministère à **certaines exigences** découlant du cadre législatif gouvernemental ainsi qu'aux engagements formulés dans le ***Plan d'action de développement durable 2008-2013***.

Le rapport comprend, par ailleurs, en annexe au 31 mars 2009, la composition des comités ministériels permanents, les lois et règlements dont l'application est confiée au premier ministre, au ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques et au ministre responsable des Affaires autochtones, ainsi que l'organigramme du ministère du Conseil exécutif.

Présentation générale

Le ministère du Conseil exécutif

Le Conseil exécutif, aussi appelé Conseil des ministres, a pour rôle de définir les orientations de l'activité gouvernementale et de diriger l'administration de l'État. Il forme, avec le lieutenant-gouverneur, le gouvernement du Québec.

Le ministère du Conseil exécutif relève directement du premier ministre. Il est dirigé par le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif.

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et uniques au regard de la gouvernance de l'administration publique. Le ministère a en effet pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision de la part des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les fonctions d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil des ministres.

Le ministère assume également la responsabilité de certains dossiers prioritaires, dont la coordination lui est confiée sur mandat particulier du gouvernement.

Le ministère du Conseil exécutif exerce ainsi principalement des fonctions de gouverne et de coordination. Il n'offre qu'exceptionnellement des services directs à la population. On comprendra ainsi que les indicateurs mesurant les résultats obtenus soient davantage de nature factuelle et qualitative.

Sa mission

La mission du ministère du Conseil exécutif est double :

- Soutenir le développement d'une vision gouvernementale ainsi que la cohérence et l'efficacité des actions du gouvernement.

- Assumer la responsabilité de la jeunesse, des affaires intergouvernementales canadiennes, de la francophonie canadienne, des affaires autochtones, de la réforme des institutions démocratiques, de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.

Sa vision

La vision du ministère du Conseil exécutif a été formulée comme suit :

« Une organisation vouée à l'action cohérente et efficace de l'État, pour le mieux-être des citoyens ».

Son organisation administrative

Le ministère du Conseil exécutif est dirigé par le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif. En plus de sa responsabilité à l'égard du fonctionnement du ministère en tant que sous-ministre, le secrétaire général est le premier fonctionnaire de l'État et, à ce titre, il est le supérieur de tous les sous-ministres du gouvernement.

Le secrétaire général établit le lien avec les ministères, les comités ministériels et le Conseil du trésor, assure la coordination des travaux des comités ministériels permanents et de toutes les activités inhérentes à la tenue des séances du Conseil des ministres. Le secrétaire général conseille le premier ministre et le Conseil des ministres dans le déploiement global de l'organisation gouvernementale.

Dans l'exécution de ses fonctions, le secrétaire général est assisté des unités administratives appelées à jouer un rôle d'analyse, de conseil, de coordination et de soutien à la prise de décisions gouvernementales, à savoir :

- le Secrétariat du Conseil exécutif,
- le Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques,
- le Secrétariat à la législation,
- le Secrétariat des comités ministériels de coordination, lui-même composé du Secrétariat du Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel et du Secrétariat du Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable et du Comité ministériel du développement des régions et de l'occupation du territoire,
- le Secrétariat à la communication gouvernementale,
- le Secrétariat aux emplois supérieurs.

Ces unités agissent dans les différents champs d'activité de l'État québécois en assurant la cohérence et la rigueur dans l'action des ministères et organismes.

Le ministère du Conseil exécutif inclut également des unités administratives correspondant à chacun de ses mandats particuliers :

- Le Secrétariat à la jeunesse assiste le premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités à l'égard de la jeunesse en assurant la coordination de l'action gouvernementale touchant cette dernière.
- Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes conseille le gouvernement du Québec sur toute question ayant trait aux relations intergouvernementales canadiennes en défendant et en assurant les intérêts du Québec. Le Secrétariat coordonne également les relations avec la francophonie canadienne.
- Le Secrétariat aux affaires autochtones coordonne l'action gouvernementale en milieu autochtone en vue d'établir des relations harmonieuses et des liens de partenariat entre le gouvernement, les Autochtones et la population en général.

- Le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information élabore et met en œuvre les décisions gouvernementales visant à réformer le fonctionnement des institutions démocratiques. Il appuie également le ministre dans ses responsabilités relatives à l'exercice des droits d'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.

- Le Secrétariat de l'Ordre national du Québec est responsable de la planification et de la coordination du processus de nomination de personnalités québécoises et étrangères dans l'Ordre national du Québec. À ce titre, il assure la permanence de l'Ordre et soutient le Conseil de l'Ordre, lequel est chargé d'évaluer les candidatures et de faire ses recommandations au premier ministre. Responsable de l'organisation des cérémonies officielles de remise des insignes, il gère également les archives de l'Ordre. En collaboration avec le président du Conseil de l'Ordre, il assure aussi le développement et le rayonnement de l'Ordre, tant au Québec qu'à l'étranger.

Les travaux de l'ensemble du ministère du Conseil exécutif sont principalement soutenus par le Secrétariat général, où on retrouve le responsable de l'accès à l'information et de la sécurité de l'information, et par la Direction générale de l'administration, qui fournit l'expertise de gestion et le soutien technique et opérationnel.

Sommaire des principaux résultats

par rapport aux engagements pris dans le *Plan stratégique 2005-2008* du ministère

Orientation 1 Agir pour favoriser l'émergence d'un Québec qui brille parmi les meilleurs		
Engagement	**Principaux résultats**	**Page**
Axe d'intervention : Une vision et des priorités partagées		
Mettre en œuvre la vision et les priorités d'action, afin de placer le Québec sur une voie nouvelle de développement et de prospérité	Soutien dans l'identification et dans la réalisation des priorités gouvernementales; fonction de secrétariat des comités ministériels permanents.	p. 25
Être à l'écoute des citoyens dans l'application de la vision et des priorités	Appui aux travaux du Comité d'implantation de l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux; reconnaissance de citoyens par le truchement de l'Ordre national du Québec.	p. 25
Déployer les actions gouvernementales faisant suite aux engagements pris lors du Forum des générations	Au 31 mars 2007, l'ensemble des mandats énoncés lors du Forum des générations était rempli.	p. 27
Axe d'intervention : Une cohérence et une coordination efficace de l'action		
S'assurer de la cohérence des politiques avec la vision et les priorités gouvernementales	Soutien aux travaux du Conseil des ministres, du Comité des priorités, du Comité de législation, et des comités ministériels permanents; participation à l'élaboration de politiques ou de documents gouvernementaux et aux réflexions engagées par d'autres ministères.	p. 28
Faire en sorte que les politiques, les programmes et les services correspondent aux besoins des citoyens, en fonction de la capacité de payer des contribuables	Poursuite de la mise en œuvre du processus décisionnel visant à évaluer les implications financières des mesures proposées et leur adéquation avec les besoins déterminés.	p. 29
Favoriser la mise en œuvre efficace des priorités et des dossiers stratégiques du gouvernement	Suivi des priorités et des dossiers stratégiques; responsabilité en matière de planification stratégique des ministères; gestion du réseau de veille.	p. 29
Coordonner de façon efficace la communication gouvernementale	Renforcement de la gestion et de la coordination des communications gouvernementales.	p. 32
Axe d'intervention : Une mobilisation pour transformer l'État		
Poursuivre le dialogue avec les *leaders* socioéconomiques et la population en vue d'une transformation concertée de l'État	Collaboration au Comité d'implantation de l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux; suivi du jugement Grenier.	p. 34
Contribuer à la modernisation de l'État	Accent sur la modernisation de l'État dans les communications du secrétaire général; contribution à l'implantation du gouvernement en ligne.	p. 34
Améliorer encore davantage la gouverne des sociétés d'État	Application de la politique sur la gouvernance des sociétés d'État; accompagnement en gouvernance offert aux membres de sociétés d'État et d'organismes.	p. 35
Soutenir les initiatives gouvernementales et poursuivre les objectifs fixés visant à alléger le fardeau réglementaire et administratif des citoyens et des entreprises	Mise en œuvre de l'action gouvernementale en matière d'allégement réglementaire et administratif; coordination interministérielle et activités de veille.	p. 36
Soutenir la prise de décision gouvernementale et faciliter les changements souhaités au sein de l'État en s'appuyant sur le	Développement des compétences du personnel; sessions d'accueil pour les nouveaux employés.	p. 37

Orientation 1 Agir pour favoriser l'émergence d'un Québec qui brille parmi les meilleurs		
Engagement	**Principaux résultats**	**Page**
savoir-faire ministériel et sur les ressources humaines		
Axe d'intervention : Une haute fonction publique engagée, diversifiée et performante		
Favoriser la contribution des hauts fonctionnaires à la concrétisation des priorités gouvernementales	Activités de formation et rencontres ciblées à l'intention des titulaires d'un emploi supérieur.	p. 38
Appuyer les hauts fonctionnaires en tant qu'acteurs clefs des changements nécessaires au sein de l'État	Organisation de sessions d'accueil; programme de mentorat; application du plan de relève.	p. 38
Soutenir l'engagement dynamique de la haute fonction publique dans l'implantation d'une saine gestion fondée notamment sur des valeurs d'éthique et d'intégrité	Adoption par la quasi-totalité des organismes visés d'un code d'éthique et de déontologie; traitement des questions liées à l'éthique et à la déontologie; sessions de formation et de sensibilisation.	p. 39
Poursuivre les efforts visant à améliorer la performance gouvernementale en ce qui a trait à la représentativité de groupes cibles dans la nomination de titulaires d'un emploi supérieur	Légère progression de la représentation féminine; légères variations de la représentation des groupes cibles.	p. 40

Orientation 2 Créer un environnement favorable à la participation des jeunes à la société québécoise		
Engagement	**Principaux résultats**	**Page**
Axe d'intervention : La *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*[1]		
Coordonner la production et la mise en œuvre d'une stratégie gouvernementale concertée	Mise en œuvre de la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*.	p. 41
Améliorer l'efficacité des services offerts aux jeunes en bonifiant la cohérence et la complémentarité des interventions	Mise en œuvre des mesures de la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*; signature de 45 ententes de partenariat (3 millions de dollars).	p. 42
Axe d'intervention : Le portail jeunesse « Espace J »		
S'assurer, en tenant compte des objectifs du gouvernement en ligne, que les jeunes soient mieux informés, par l'intermédiaire du portail jeunesse, sur les services qui leur sont destinés	Mise en ligne du nouveau portail jeunesse Espace J.	p. 43
Axe d'intervention : Le défi de l'entrepreneuriat jeunesse		
Contribuer au développement d'une culture entrepreneuriale chez les jeunes, en concertation avec les ministères et organismes gouvernementaux et les partenaires du secteur privé	Mise en œuvre du *Défi de l'entrepreneuriat jeunesse* bonifié dans le cadre de la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*; réalisation d'activités de promotion et de formation auprès des jeunes et des personnes concernées.	p. 44

[1] La stratégie ne couvre pas la même période que dans le *Plan stratégique 2005-2008*.

Orientation 3 **Défendre et promouvoir les intérêts du Québec dans ses relations avec le gouvernement fédéral, les gouvernements des autres provinces et les territoires canadiens**		
Engagement	**Principaux résultats**	**Page**
Axe d'intervention : Une diplomatie intérieure proactive et cohérente		
Renforcer la cohérence de l'action du Québec dans ses relations intergouvernementales au Canada	Coordination avec les ministères sectoriels; participation à 83 réunions intergouvernementales; assistance et conseil au premier ministre pour quatre rencontres du Conseil de la fédération et deux rencontres fédérales-provinciales-territoriales des premiers ministres.	p. 45
Intensifier la collaboration entre le Québec, le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces et des territoires	Négociations intergouvernementales ayant conduit à la signature de 98 ententes; tenue, en juin 2008, à Québec, de la toute première rencontre conjointe des Conseils des ministres du Québec et de l'Ontario.	p. 46
Favoriser la réduction des barrières au commerce interprovincial et l'affermissement d'un espace économique commun	Responsabilités liées au commerce interprovincial maintenant assumées depuis avril 2007 par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.	p. 47
Axe d'intervention : Un Québec s'affirmant dans l'ensemble canadien et défendant son autonomie constitutionnelle		
Accroître encore davantage l'influence du Québec dans les débats relatifs à l'évolution du fédéralisme canadien	Participation à des conférences et à des colloques sur des enjeux fondamentaux pour le Québec; poursuite du *Programme de soutien à la recherche en matière d'affaires intergouvernementales et d'identité québécoise*.	p. 48
Élaborer, en collaboration avec les ministères concernés, les positionnements du Québec relativement aux actions des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ayant des incidences sur son autonomie constitutionnelle et sur le bon fonctionnement du fédéralisme canadien	Activité de veille concernant des politiques et des projets de loi fédéraux; participation au suivi des enjeux frontaliers relatifs au golfe du Saint-Laurent (statut et frontières) et aux îles bordant les territoires nordiques du Québec; participation à deux sommets pancanadiens intéressant les communautés autochtones.	p. 49
Conseiller le gouvernement relativement au dossier constitutionnel	Suivi des travaux en cours à Ottawa susceptibles de comporter des incidences intergouvernementales, institutionnelles et même constitutionnelles.	p. 50
Axe d'intervention : Un fédéralisme canadien équilibré et ouvert à l'asymétrie et à la spécificité du Québec		
Prôner, dans l'ensemble fédératif canadien, le respect du partage des compétences et des principes propres au fédéralisme, notamment l'égalité entre les ordres de gouvernement et l'équilibre fiscal	Poursuite des efforts en vue d'obtenir un équilibre fiscal entre les ordres de gouvernement et le respect du partage de compétences.	p. 51
Promouvoir des rapports harmonieux entre les deux ordres de gouvernement au Canada, ainsi qu'une évolution de la fédération canadienne vers un système fédéral ouvert à l'asymétrie et favorable à l'autonomie des provinces et à l'épanouissement des identités particulières	Appui aux ministères sectoriels dans la négociation d'ententes avec le gouvernement fédéral ou avec d'autres gouvernements provinciaux et territoriaux.	p. 52
Exercer un *leadership* sur la scène canadienne, notamment au sein du Conseil de la fédération	Soutien à la participation au Conseil de la fédération (présidence du Conseil par le Québec de l'été 2008 à l'été 2009); préparation des réunions de Québec (juillet 2008), de Montréal (octobre 2008) et d'Ottawa (novembre 2008, janvier 2009).	p. 52

Orientation 4 Renforcer la francophonie canadienne		
Engagement	**Principaux résultats**	**Page**
Axe d'intervention : Une nouvelle solidarité autour de la promotion du fait français		
Favoriser une meilleure connaissance réciproque entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes	Soutien financier (2,4 millions de dollars, 303 projets); poursuite du Plan d'action; nouvelle entente de coopération avec la Société Nationale de l'Acadie.	p. 55
Promouvoir auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada l'importance de la francophonie au Canada et les inciter à travailler à son développement, en collaboration avec le gouvernement du Québec et les Québécois	XIII[e] Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne (Québec, 17 et 18 septembre 2008); mise en œuvre de la Stratégie d'intervention jeunesse axée sur la participation citoyenne; première entente de coopération en matière de francophonie avec Terre-Neuve-et-Labrador.	p. 58
Regrouper les forces vives de la francophonie des Amériques au sein d'un Centre de la francophonie dans les Amériques, en vue de favoriser le rayonnement de la francophonie à l'échelle continentale	Inauguration du Centre de la francophonie des Amériques le 17 octobre 2008 par le premier ministre du Québec et le président de la République française.	p. 60

Orientation 5 Accompagner le développement des nations autochtones		
Engagement	**Principaux résultats**	**Page**
Axe d'intervention : Une meilleure connaissance des besoins des Autochtones		
Organiser et tenir un forum sur le développement social et économique des nations autochtones, à la suite des engagements pris dans le cadre du Forum des générations	Suivis du Forum socioéconomique des Premières Nations et de la rencontre Katimajiit à Kuujjuaq.	p. 61
Maintenir des relations constructives avec les nations et communautés autochtones	Actions entreprises pour accroître le dialogue et améliorer l'écoute et les efforts de rapprochement.	p. 62
Axe d'intervention : Des droits à clarifier		
Négocier des ententes relatives, en tout ou en partie, à des revendications territoriales ou à l'autonomie gouvernementale	Poursuite des négociations avec les communautés qui ont souhaité de telles négociations.	p. 66
Obtenir une meilleure certitude sur l'exercice des droits ancestraux	Négociation avec les communautés autochtones.	p. 67
Axe d'intervention : Des actions gouvernementales coordonnées		
Poursuivre les travaux entrepris dans le cadre du Conseil conjoint des élus	Échanges sur certaines thématiques prévues dans l'engagement politique mutuel.	p. 68
Assurer le respect des engagements découlant des ententes de développement	Négociations avec les Cris; mise en œuvre d'ententes avec la nation inuite; nouvelles ententes de développement.	p. 68
Soutenir des projets autochtones qui favorisent la création et le maintien d'emplois et d'entreprises	Depuis la création du Fonds d'initiatives autochtones, acceptation de 146 projets (30,39 millions de dollars).	p. 71
Axe d'intervention : Une meilleure information aux citoyens		
Informer la population des enjeux et des processus de négociation avec les Autochtones	Activités d'information, de communication et de suivi visant à faire connaître les dossiers de la négociation.	p. 72

Orientation 6 **Contribuer à rétablir la confiance de la population envers les institutions démocratiques, consolider les droits des citoyens à la protection des renseignements personnels, améliorer l'accessibilité aux documents des organismes publics**		
Engagement	**Principaux résultats**	**Page**
Axe d'intervention : L'élaboration et la mise en œuvre d'un projet global de réforme des institutions démocratiques		
Favoriser l'exercice du droit de vote et adopter un nouveau mode de scrutin assurant une Assemblée nationale plus représentative	Soutien aux travaux parlementaires ayant mené à l'adoption du projet de loi n° 69.	p. 75
Favoriser l'adoption d'une réforme parlementaire visant à accroître la participation des citoyens aux travaux parlementaires et à valoriser le rôle des députés	Conseil dans le cadre des travaux sur la réforme parlementaire.	p. 76
Axe d'intervention : L'élaboration et la mise en œuvre des modifications législatives relatives à l'accès aux documents publics et à la protection des renseignements personnels		
Favoriser l'accès aux documents publics et assurer le respect de la protection des renseignements personnels	Adoption et mise en vigueur du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*; publication et diffusion d'un guide de référence pour les organismes publics.	p. 77
Accroître la connaissance des principes et des règles en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels dans les ministères et organismes	Avis aux instances décisionnelles du gouvernement et aux ministères et organismes; soutien aux activités du réseau gouvernemental des responsables de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.	p. 78
Fournir un soutien aux ministères et aux organismes pour que la prestation électronique de services aux citoyens respecte les principes et les obligations légales de protection des renseignements personnels	Poursuite du travail d'analyse et de soutien.	p. 78

Section 1 – Présentation des résultats en lien avec les engagements pris dans le *Plan stratégique 2005-2008* et le *Plan annuel de gestion des dépenses 2008-2009* du ministère du Conseil exécutif

Le *Plan stratégique 2005-2008* du ministère du Conseil exécutif, déposé au printemps 2005, a défini les bases sur lesquelles doit s'effectuer la reddition de comptes du ministère pour cette période[2]. C'est aussi de ce plan que découlent les actions prévues dans les *Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes pour l'année financière se terminant le 31 mars 2009*[3].

La présente section fait état des principaux résultats obtenus en 2008-2009 par le ministère du Conseil exécutif en regard des objectifs poursuivis dans ces deux documents. Ces résultats sont présentés en fonction des six orientations du plan stratégique, soit :

- Agir pour favoriser l'émergence d'un Québec qui brille parmi les meilleurs;
- Créer un environnement favorable à la participation des jeunes à la société québécoise;
- Défendre et promouvoir les intérêts du Québec dans ses relations avec le gouvernement fédéral, les gouvernements des autres provinces et les territoires canadiens;
- Renforcer la francophonie canadienne;
- Accompagner le développement des nations autochtones;
- Contribuer à rétablir la confiance de la population envers les institutions démocratiques, consolider les droits des citoyens à la protection des renseignements personnels, améliorer l'accessibilité aux documents des organismes publics.

---

2 **Voir** www.mce.gouv.qc.ca/publications/plan_strategique_2005-2008.pdf

3 **Consulter** http://www.tresor.gouv.qc.ca/fr/publications/budget/08-09/Volume_III.pdf

Orientation 1
Agir pour favoriser l'émergence d'un Québec qui brille parmi les meilleurs

Dans le *Plan stratégique 2005-2008*, cette première orientation a conduit à la formulation de quatre axes d'intervention puis de seize objectifs. Les résultats pour 2008-2009 sont présentés en fonction de chacun de ces axes d'intervention et des objectifs qui y sont reliés.

AXE D'INTERVENTION : Une vision et des priorités partagées

Indicateurs :

- Activités des comités ministériels de coordination et initiatives de coordination interministérielle (nature et impact)
- Initiatives de discussion avec les citoyens (nature et impact)

OBJECTIF : Mettre en œuvre la vision et les priorités d'action, afin de placer le Québec sur une voie nouvelle de développement et de prospérité

RÉSULTATS :

Le ministère du Conseil exécutif a soutenu le premier ministre et le gouvernement dans l'identification et dans la réalisation des priorités gouvernementales lors des sessions parlementaires du printemps et de l'automne 2008, à l'occasion de l'ouverture de la 39e législature et lors de la session parlementaire de l'hiver 2009. À cette fin, le ministère a accompagné l'exercice de détermination des priorités du gouvernement.

Le ministère a conseillé le premier ministre lors de la première rencontre conjointe des Conseils des ministres du Québec et de l'Ontario, tenue à Québec le 2 juin 2008[4].

Le ministère assume le secrétariat des comités ministériels permanents, dans le cadre desquels sont analysés les dossiers soumis au Conseil des ministres et ayant trait au développement social, éducatif et culturel, à la prospérité économique et au développement durable, ainsi qu'au développement des régions et à l'occupation du territoire. Le ministère a ainsi accompagné la définition et la mise en œuvre de nombreuses initiatives reliées aux travaux de ces comités.

OBJECTIF : Être à l'écoute des citoyens dans l'application de la vision et des priorités

RÉSULTATS :

Le ministère a apporté son appui aux travaux du Comité d'implantation de l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux.

---

[4] Voir page 46.

Le ministère a participé aux travaux de l'équipe de vigilance mise en place en octobre 2008 par le premier ministre, afin de suivre l'évolution de l'activité économique et des secteurs industriels à la suite de la crise économique et financière internationale.

En assurant la permanence de l'Ordre national du Québec et en soutenant le Conseil de l'Ordre, le ministère a contribué à la reconnaissance des citoyens qui se distinguent par leurs actions et leurs initiatives. Le ministère est responsable, par l'intermédiaire du Secrétariat de l'Ordre national du Québec, de la promotion et du développement de l'institution honorifique très prestigieuse qu'est l'Ordre national du Québec.

- Pour ce qui est du cycle de nominations québécoises 2008, toutes les échéances du calendrier officiel ont été respectées. En mai 2008, 49 nominations québécoises ont été entérinées par décret gouvernemental à la suite de l'analyse des candidatures (au nombre de 199) qu'a faite le Conseil de l'Ordre. Les récipiendaires ont été décorés par le premier ministre lors de la cérémonie annuelle de remise des insignes. Cette cérémonie s'est déroulée à l'hôtel du Parlement le 18 juin 2008.

- En ce qui concerne le cycle de nominations québécoises 2009, un appel public de candidatures a été lancé en septembre 2008. Cet appel s'est terminé à la mi-novembre 2008. Pendant le premier trimestre de 2009, le Conseil a analysé 196 candidatures au total, dans les délais prévus au calendrier officiel.

- Le premier ministre a honoré les anciens premiers ministres ayant servi les Québécois depuis la création de l'Ordre national du Québec en 1984. MM. Pierre Marc Johnson, Daniel Johnson (fils), Jacques Parizeau, Lucien Bouchard et Bernard Landry ont reçu l'insigne de grand officier lors d'une cérémonie extraordinaire tenue à l'hôtel du Parlement le 19 juin 2008. MM. René Lévesque et Robert Bourassa ont été admis à titre posthume au rang de grand officier dans l'Ordre national du Québec.

- Pour l'ensemble de l'année budgétaire 2008-2009, une nomination étrangère a été décrétée par le premier ministre.

- En octobre 2008, il a été procédé au vote annuel d'élection des membres du Conseil de l'Ordre, sous la coordination du Secrétariat de l'Ordre et la présidence d'élection du secrétaire général du gouvernement. Les votants, soit les décorés de l'Ordre, ont réélu deux membres pour un mandat de trois ans.

- La démarche visant à accroître la notoriété et la visibilité de l'Ordre national du Québec a été renforcée sur le plan international. Le 3 avril 2008, à Paris, a été présenté le premier « entretien international de l'Ordre national du Québec » d'une série à venir. Le 30 mai 2008, les insignes de trois présidents du Conseil de l'Ordre ont été légués au Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie pour y être exposés à demeure. Du 30 mai à la mi-octobre 2008 s'est tenue à la Citadelle de Québec l'exposition « La ville de Québec, une histoire d'honneur » traçant l'historique de plusieurs grandes distinctions honorifiques et présentant des portraits de plusieurs personnes décorées de l'Ordre national du Québec à l'intention des visiteurs canadiens et étrangers.

- Toujours afin d'accroître la notoriété de l'Ordre national du Québec, et cette fois-ci sur le plan québécois, la série de soirées-spectacles intitulée *Le Grenier de l'histoire SSQ : les grands d'aujourd'hui racontent ceux d'hier* s'est poursuivie selon le programme établi. Cette série, échelonnée d'octobre 2007 à novembre 2008, a été réalisée grâce à un partenariat du

Secrétariat de l'Ordre avec la Commission de la capitale nationale, la Société du 400e de Québec, la Société du Palais Montcalm et SSQ Groupe financier. Huit soirées-spectacles ont été proposées pendant l'année budgétaire 2008-2009, au cours desquelles un membre de l'Ordre a présenté, au Palais Montcalm de Québec, le personnage de l'histoire du Québec qui l'a le plus marqué au cours de sa vie. La série a rejoint plus de 12 000 spectateurs.

OBJECTIF : Déployer les actions gouvernementales faisant suite aux engagements pris lors du Forum des générations

RÉSULTATS :

Trente mandats avaient été formulés lors du Forum des générations, tenu du 12 au 14 octobre 2004. Au 31 mars 2007, l'ensemble des mandats énoncés lors du Forum des générations était rempli.

Le suivi du Forum des générations et des mandats qui en étaient issus a été effectué avec la collaboration des répondants nommés dans chacun des ministères et organismes concernés. Le ministère a soutenu l'adjoint parlementaire du premier ministre dans la coordination globale de ce suivi.

AXE D'INTERVENTION : Une cohérence et une coordination efficace de l'action

Indicateurs :

- Activités des comités ministériels de coordination et initiatives de coordination interministérielle (nature et impact)
- Mesure de la perception des messages gouvernementaux

OBJECTIF : S'assurer de la cohérence des politiques avec la vision et les priorités gouvernementales

RÉSULTATS :

Le ministère du Conseil exécutif a assuré la cohérence des politiques avec les priorités gouvernementales en soutenant les travaux du Conseil des ministres, du Comité des priorités, du Comité de législation et des comités ministériels permanents.

Au cours de l'exercice 2008-2009, le ministère a traité les mémoires et assuré la prise des décrets. Le traitement des mémoires inclut les avis émis par les secrétariats des comités ministériels, ainsi que les demandes d'avis transmises aux ministères et organismes. Le ministère a collaboré à la tenue des séances du Conseil des ministres et rédigé les décisions à l'égard des mémoires et projets de décret.

Le ministère a soutenu les travaux du Comité de législation. Le Comité a tenu 17 réunions et rendu 69 décisions. Au cours de ces réunions, le Comité a procédé, avec l'aide des légistes et des employés du ministère, à l'examen de 62 projets de loi avant leur présentation à l'Assemblée nationale, à l'examen des modifications devant être apportées à 9 projets de loi déjà présentés et à l'examen de questions relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme législatif du gouvernement.

Le ministère a appuyé dans leurs travaux le Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable, le Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel et le Comité ministériel du développement des régions et de l'occupation du territoire. En 2008-2009, le Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable a tenu 41 réunions, donnant lieu à la formulation de 246 recommandations au Conseil des ministres. Le Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel a tenu 29 réunions et formulé 140 recommandations au Conseil des ministres. Le Comité ministériel du développement des régions et de l'occupation du territoire a tenu 3 réunions et formulé 7 recommandations.

Le ministère a également assuré le secrétariat des travaux du Comité de suivi des Centres hospitaliers universitaires de Montréal. Le Comité a tenu cinq rencontres cette année.

Le ministère a, par ailleurs, participé à l'élaboration de politiques ou de documents produits par d'autres ministères ainsi qu'à des réflexions engagées par les ministères. On peut mentionner notamment à cet égard :

- la Stratégie minérale;
- le Plan Nord;

- deux documents préparés dans le cadre du Budget 2009-2010 (le revenu des Québécois, la politique familiale).

Le ministère a soutenu les réflexions engagées par un groupe de travail mis en place par le gouvernement :

- le Comité d'implantation de l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux.

OBJECTIF : Faire en sorte que les politiques, les programmes et les services correspondent aux besoins des citoyens, en fonction de la capacité de payer des contribuables

RÉSULTATS :

Le ministère a poursuivi la mise en œuvre du processus décisionnel défini par le Conseil des ministres afin de bien évaluer les implications financières des mesures proposées et de vérifier leur adéquation avec les besoins déterminés. Dans son soutien aux travaux du Conseil des ministres, le ministère a ainsi fait en sorte que les programmes et services gouvernementaux répondent aux besoins de la collectivité, tout en respectant la capacité de payer des contribuables.

OBJECTIF : Favoriser la mise en œuvre efficace des priorités et des dossiers stratégiques du gouvernement

RÉSULTATS :

Le ministère a procédé au suivi des priorités et des dossiers stratégiques du gouvernement. Le ministère a collaboré avec différents ministères et organismes afin d'assurer le traitement de certains de ces dossiers stratégiques. De façon continue, le ministère fournit au premier ministre une documentation permettant de suivre la mise en œuvre des priorités et des dossiers stratégiques, dans l'ensemble du Québec comme dans chacune des régions, ainsi que de dresser un bilan de l'action gouvernementale.

Pour les dossiers liés aux questions démographiques, le ministère a poursuivi la préparation du rapport sur l'ensemble des actions engagées par les ministères et organismes. Le ministère a effectué un suivi du dossier démographique à l'étranger. Le ministère a par ailleurs assumé la coprésidence de la Commission sur les enjeux démographiques de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada[5].

Conformément au projet d'appui au renforcement de la gestion publique en Haïti, le gouvernement du Québec met à la disposition du gouvernement d'Haïti le savoir-faire des services publics québécois.

- Du 3 au 16 juin 2008 et en collaboration avec l'École nationale d'administration publique, le ministère a accueilli deux fonctionnaires du gouvernement d'Haïti dans le cadre d'un voyage d'étude sur la mise en œuvre des priorités gouvernementales.

- Du 27 janvier au 10 février 2009, la secrétaire adjointe au Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable et au Comité des régions et de l'occupation du

[5] Voir page 111.

territoire s'est rendue en Haïti auprès du secrétaire général de la Primature de la République d'Haïti afin de présenter les mécanismes de coordination et de planification de l'action gouvernementale au Québec au niveau administratif et politique.

- À la suite de cette mission, les autorités du ministère ont accueilli le secrétaire général de la Primature de la République d'Haïti, afin notamment de l'informer de l'approche retenue au Québec en matière de planification stratégique et de planification des priorités gouvernementales.

Le ministère assume des responsabilités particulières pour ce qui est de la planification stratégique des ministères, des sociétés d'État et des autres organismes qui ont à produire un plan stratégique.

- Afin de s'assurer de la cohérence des stratégies ministérielles avec les priorités gouvernementales dans les plans stratégiques, le ministère a organisé 31 rencontres de concertation et de coordination et 23 entretiens téléphoniques avec les représentants de 34 ministères, sociétés d'État et autres organismes.

- Afin d'offrir un soutien supplémentaire aux différents intervenants gouvernementaux en matière de planification stratégique, et en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor et le ministère des Finances, le ministère a mis à jour les lignes directrices pour l'élaboration des plans stratégiques, notamment en ce qui a trait à la planification stratégique des sociétés d'État. De plus, le ministère a été invité à deux reprises à présenter ces lignes dans le cadre de la formation en planification stratégique offerte par l'École nationale d'administration publique. Le ministère a aussi contribué à la mise à jour du contenu de cette même formation.

- Toujours dans le but d'assurer la cohérence des stratégies ministérielles, le ministère a bonifié son site extranet dédié à la théorie et à la pratique en planification stratégique. Ce site constitue un outil de référence destiné aux personnes responsables de l'élaboration des plans stratégiques de leur organisation. Il offre un aperçu général de ce qu'est la planification stratégique dans le secteur public. En 2008-2009, ce site a reçu en moyenne 174 visites par mois, pour un total de 2 085. Un site Internet traitant également de planification stratégique a été mis en ligne. Complément du site extranet, il a reçu 1 446 visites du 2 février 2009 au 31 mars 2009.

Afin de relancer la capacité d'anticipation des organisations gouvernementales, le ministère gère le Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques.

- Au 31 mars 2009, le Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques comptait 553 veilleurs. En 2008-2009, 172 documents de veille ont été produits et l'ensemble des documents a fait l'objet de 8 180 consultations.

- Quatre numéros du bulletin *Prospective* ont été édités. Ils ont été distribués à un peu plus de 1 000 lecteurs en moyenne à chaque parution.

- Huit bulletins électroniques de veille stratégique ministérielle et 31 documents relatifs aux priorités ministérielles ont été produits et acheminés aux autorités du ministère.

- Afin de consolider le savoir-faire des ministères et organismes, le Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques a organisé deux conférences, l'une portant sur les premières nations et l'autre sur les impacts pour le Québec de l'élection présidentielle américaine, ainsi qu'un colloque sur le thème *Le Québec en prospective : préparer l'avenir*. De plus, cinq formations ont été offertes aux membres du réseau. Un total de 266 personnes ont participé à ces activités.

OBJECTIF : Coordonner de façon efficace la communication gouvernementale

RÉSULTATS :

Les efforts consentis en 2008-2009 ont permis au ministère de renforcer la gestion et la coordination des communications gouvernementales.

En 2008-2009, sur une provision totale de 19 millions de dollars, un montant de 17,8 millions de dollars a été affecté à la réalisation de diverses activités de communication ainsi qu'à la tenue des campagnes d'information et de sensibilisation jugées prioritaires pour le gouvernement, notamment celles qui ont eu pour objet :

- la promotion des saines habitudes de vie;
- la promotion touristique;
- la sensibilisation à la sécurité routière;
- la sensibilisation à la protection de l'eau;
- la formation professionnelle et technique;
- la promotion de la langue française;
- la lutte contre la violence conjugale et les agressions sexuelles;
- la sensibilisation à l'emploi;
- le bon usage des médicaments;
- la prévention des infections transmises sexuellement;
- la sensibilisation à la contribution des aînés.

En 2008-2009, le ministère a plus particulièrement :

- réalisé un exercice de planification en fonction des priorités gouvernementales;
- analysé 202 demandes d'avis de pertinence en vue de leur approbation ou de leur financement;
- traité 863 projets de communication, afin d'y établir la participation gouvernementale;
- consolidé les outils de gestion devant favoriser la cohérence et l'efficacité de la communication gouvernementale;
- mis sur pied une équipe tactique appelée à orienter et à superviser les projets de communication liés aux grandes priorités gouvernementales et à l'organisation des événements d'envergure, ainsi que pour l'information du public en situation de crise;
- siégé à divers comités et groupes de travail gouvernementaux (*Vancouver 2010*, tables de coordination des festivals et grands événements, etc.);
- coordonné la présence gouvernementale lors de la tenue de 14 activités publiques (salons, congrès, festivals);
- accentué son rôle-conseil auprès des directions des communications en participant à la réalisation des grandes campagnes gouvernementales;

- coordonné la participation gouvernementale à plusieurs projets et événements spéciaux (*Dictée des Amériques*, promotion des camps de vacances, campagne de valorisation du savoir universitaire);
- participé aux travaux des équipes-projets en vue de la conception des plans gouvernementaux de communication liés aux dossiers prioritaires concernant la lutte contre la violence, la forêt, les saines habitudes de vie, le nouvel espace économique du Québec, l'énergie et le développement durable.

AXE D'INTERVENTION : Une mobilisation pour transformer l'État

Indicateurs :

- Initiatives de discussions sur la transformation de l'État avec les *leaders* socioéconomiques et la population (nature et implication)
- Participation au plan de modernisation (nature et implication)
- Modifications apportées à la gouverne des sociétés d'État (nature et implication)
- Allégement apporté au fardeau réglementaire (nature et implication)
- Gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre (objectifs et mise en œuvre)

OBJECTIF : Poursuivre le dialogue avec les *leaders* socioéconomiques et la population en vue d'une transformation concertée de l'État

RÉSULTATS :

Comme indiqué précédemment[6], le ministère a apporté sa collaboration au Comité d'implantation de l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux.

Dans le cadre des travaux faisant suite au jugement Grenier et des discussions tenues avec les organisations syndicales et les différents partenaires concernés, le ministère a apporté son soutien à l'élaboration d'un nouveau modèle de relations de travail applicable aux responsables des services de garde en milieu familial et aux ressources intermédiaires et de type familial du réseau de la santé et des services sociaux.

OBJECTIF : Contribuer à la modernisation de l'État

RÉSULTATS :

Lors de ses communications avec la haute fonction publique, le secrétaire général a mis l'accent sur les enjeux liés à la modernisation de l'État.

Le ministère a contribué à l'implantation du gouvernement en ligne. En effet, depuis le 7 décembre 2006, les titulaires d'un emploi supérieur à temps plein bénéficient d'un site Web sécurisé, spécialement conçu à leur intention et accessible en tout temps. Cette source d'information utile à l'exercice de leurs fonctions est mise à jour de façon continue.

Un travail de modernisation des processus liés à la nomination des titulaires d'un emploi supérieur a débuté en 2008. L'exercice devrait conduire à une refonte des technologies de l'information et à une formation renouvelée du personnel en appui aux nouveaux processus.

---

[6] Voir pages 25 et 29.

OBJECTIF : Améliorer encore davantage la gouverne des sociétés d'État

RÉSULTATS :

À la suite de la publication, au printemps 2006, de l'Énoncé de politique *Moderniser la gouvernance des sociétés d'État*, le ministère avait participé très activement au développement, à la rédaction et au dépôt d'un projet de loi adopté en décembre 2006 par l'Assemblée nationale et s'appliquant à sept grandes sociétés à caractère financier et commercial.

Au 31 mars 2009, les lois constitutives de 21 des 24 sociétés visées ont été modifiées conformément à l'Énoncé de politique.

En 2008-2009, le ministère a poursuivi son association avec le Collège des administrateurs de sociétés et l'École nationale d'administration publique pour offrir aux membres de sociétés d'État et d'organismes publics un accompagnement en gouvernance.

- Au 31 mars 2009, 32 nouveaux membres de conseils d'administration de sociétés d'État et d'organismes publics ou employés de ceux-ci s'étaient inscrits à la formation offerte par le Collège des administrateurs de sociétés.

- Grâce à une collaboration du Collège des administrateurs de sociétés, de l'École nationale d'administration publique et de l'Institut sur la gouvernance des organisations publiques et privées, des cours ont été conçus à l'intention des personnes siégeant au sein de l'un ou l'autre des trois comités du conseil d'administration prévus à la loi, soit le comité de vérification, le comité des ressources humaines et le comité de gouvernance et d'éthique. Au cours de l'exercice 2008-2009, 80 inscriptions ont été enregistrées à ce chapitre.

- Deux guides ont été publiés par l'École nationale d'administration publique et le Collège des administrateurs de sociétés, concernant les rôles et responsabilités d'un administrateur et les profils et évaluation d'un administrateur et d'un conseil d'administration. Un troisième guide relatif aux rôles et aux responsabilités de la présidence d'un conseil d'administration de société d'État a été publié en 2008.

Le 19 décembre 2007, le gouvernement a adopté une politique visant à s'assurer de la parité hommes-femmes au sein des conseils d'administration des sociétés d'État. Les nominations effectuées depuis cette date ont permis d'augmenter considérablement la présence des femmes sur les conseils d'administration des sociétés d'État visées par l'Énoncé de politique *Moderniser la gouvernance des sociétés d'État*. Cette politique comporte comme objectif que la parité soit atteinte au plus tard le 14 décembre 2011. Au 31 mars 2009, la représentation des femmes atteignait déjà 44,3 % dans les 24 sociétés visées par la Politique.

OBJECTIF : Soutenir les initiatives gouvernementales et poursuivre les objectifs fixés visant à alléger le fardeau réglementaire et administratif des citoyens et des entreprises

RÉSULTATS :

Le ministère est responsable du dossier de l'allégement réglementaire et administratif, par l'entremise du Secrétariat du Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable. Au cours de l'exercice 2008-2009, le ministère a principalement assuré la coordination de l'action gouvernementale en matière d'allégement réglementaire et administratif. À cet égard, il a entre autres assuré le suivi des trois principaux volets de l'action gouvernementale, soit :

- le Plan d'action gouvernemental intitulé *Simplifier la vie des entreprises pour créer plus d'emplois et de richesse*;
- l'objectif de réduction de 20 % du coût des formalités administratives au cours de la période 2005-2010;
- la Politique gouvernementale sur l'allégement réglementaire et administratif.

Pour ce qui est de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental *Simplifier la vie des entreprises pour créer plus d'emplois et de richesse*, les 34 mesures sont pour l'essentiel mises en place. Les données recueillies en 2008-2009 démontrent que la réduction du coût des formalités administratives est amorcée.

Conformément à l'article 13 de la Politique gouvernementale sur l'allégement réglementaire et administratif, les ministères et les organismes gouvernementaux ont tenu compte de la volonté du gouvernement d'alléger le fardeau réglementaire et administratif des entreprises dans leur plan stratégique 2005-2008. L'analyse des rapports annuels de gestion 2006-2007 des ministères et organismes gouvernementaux révèle que la mise en œuvre des engagements pris par ces ministères et organismes est bien amorcée.

Pour ce qui est de la mise en œuvre de la Politique gouvernementale sur l'allégement réglementaire et administratif (*Règles sur l'allégement des normes de nature législative ou réglementaire*), trois types d'obligations sont gradués selon l'impact du coût sur les entreprises.

- Les ministères et organismes doivent remplir une déclaration d'impact réglementaire si les impacts de leur projet sur les entreprises sont évalués entre 1 million de dollars et 10 millions de dollars.
- Les ministères et organismes doivent effectuer une analyse d'impact réglementaire si ces impacts sont évalués à plus de 10 millions de dollars.
- Les ministères et organismes doivent prévoir un mécanisme d'évaluation et de révision dans un délai maximal de cinq ans après son entrée en vigueur, si ces impacts sont évalués à plus de 10 millions de dollars.

Selon les données disponibles en 2008-2009 et qui couvrent la période allant du 1er avril 2005 au 31 mars 2008, les déclarations d'impact réglementaire et les analyses d'impact réglementaire ont été produites dans 75 % des cas, alors que les mécanismes quinquennaux d'évaluation et de révision sont prévus dans 50 % des cas.

Le ministère a, de plus, procédé à des activités de coordination interministérielle et de coopération intergouvernementale.

- En 2008-2009, le ministère a tenu une rencontre du groupe des répondants gouvernementaux en allégement réglementaire, formé de représentants de 17 ministères et de 20 organismes. Cette rencontre a notamment permis de préciser l'état d'avancement des dossiers en cours en matière d'allégement réglementaire et administratif au gouvernement.

- Toujours en 2008-2009, le ministère a poursuivi sa participation aux travaux du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la réforme de la réglementation. Deux rencontres du Groupe de travail ont eu lieu, en mai et en novembre 2008.

- Le ministère siège au Comité consultatif canadien sur la réduction du fardeau de la paperasserie. Ce comité vise principalement à proposer des mesures pour réduire les démarches administratives imposées aux petites entreprises par la réglementation fédérale.

Le ministère assume également des activités de veille, en matière d'allégement réglementaire et administratif.

- Le ministère édite un bulletin sur l'allégement réglementaire et administratif. Cette publication, intitulée *Moins et mieux*, est transmise à un peu plus de 300 abonnés dans les ministères, dans les organismes, dans les associations sectorielles et dans les bibliothèques. Véhicule privilégié pour diffuser de l'information sur l'allégement réglementaire et administratif, le *Bulletin* est aussi un moyen de sensibilisation aux orientations gouvernementales en la matière.

- Le bulletin est disponible sur le site Internet du ministère à l'adresse suivante : http://www.mce.gouv.qc.ca/allegement/index.htm. Au cours de l'exercice 2008-2009, trois numéros ont été publiés.

OBJECTIF : Soutenir la prise de décision gouvernementale et faciliter les changements souhaités au sein de l'État en s'appuyant sur le savoir-faire ministériel et sur les ressources humaines

RÉSULTATS :

En 2008-2009, les activités de développement des ressources humaines ont surtout porté sur les thèmes de l'amélioration des connaissances de l'environnement interne et externe, la bureautique et la communication orale et écrite, tant en anglais qu'en français, ainsi que sur l'éthique.

- Le ministère a dépassé l'objectif de la *Loi favorisant le développement de la main-d'œuvre* qui prévoit un minimum de 1 % de la masse salariale consacrée au développement.

- Pour l'année civile 2008, une somme de 0,6 million de dollars a été investie dans le développement des compétences du personnel, ce qui représente 1,3 % de sa masse salariale – soit le même pourcentage qu'en 2007.

- Le ministère a tenu quatre sessions d'accueil à l'intention des nouveaux employés du ministère afin de les sensibiliser aux différents programmes et politiques en vigueur. Lors de ces rencontres, les participants ont également reçu de l'information sur leurs conditions de travail.

AXE D'INTERVENTION : Une haute fonction publique engagée, diversifiée et performante

Indicateur :

- Initiatives concernant la haute fonction publique (nature et impact)

OBJECTIF : Favoriser la contribution des hauts fonctionnaires à la concrétisation des priorités gouvernementales

RÉSULTATS :

Des activités de formation et des rencontres ciblées ont été organisées à l'intention des titulaires d'un emploi supérieur. Ces activités et rencontres sont centrées sur les priorités gouvernementales. À partir de l'automne 2007, elles ont également été offertes aux candidats de la relève de la haute fonction publique.

Ainsi, en 2008-2009 :

- les trois *Petits-déjeuners du secrétaire général* ont permis à 231 participants d'échanger avec des conférenciers de prestige sur des réalités qui interpellent l'administration publique;
- les *Rendez-vous informels des sous-ministres* se sont tenus à dix reprises; ils ont favorisé le maillage des sous-ministres;
- six rencontres du *Cercle des sous-ministres adjoints et des dirigeants d'organismes* ont permis de sensibiliser 460 participants à des sujets reliés aux priorités gouvernementales;
- trois séminaires de mise à niveau des compétences ont rejoint 69 titulaires;
- l'*Atelier sur la gestion d'audience* a été offert quatre fois aux membres des tribunaux administratifs et 41 d'entre eux y ont participé;
- dix-neuf membres des tribunaux administratifs ont participé au nouvel *Atelier sur la diversité culturelle et l'exclusion sociale*;
- le nouveau *Cours sur la preuve*, présenté à trois reprises, a rejoint 56 membres des tribunaux administratifs.

OBJECTIF : Appuyer les hauts fonctionnaires en tant qu'acteurs clefs des changements nécessaires au sein de l'État

RÉSULTATS :

Des sessions d'accueil et un programme de mentorat sont offerts aux nouveaux titulaires d'un emploi supérieur, afin de favoriser leur intégration en emploi.

- Deux sessions d'accueil ont été offertes en 2008-2009 à 43 nouveaux titulaires en situation de gestion.

- Le ministère a également organisé deux sessions d'accueil à l'intention de 23 nouveaux membres des tribunaux administratifs. Le *Programme de mentorat* a permis la création de 29 nouvelles dyades de « mentor-mentoré ».

- Une banque de candidats a été créée à la suite de l'institution du plan de relève de la haute fonction publique en 2006-2007, visant à assurer au gouvernement l'accès à une banque de personnes qualifiées et répondant au « profil de compétences des titulaires d'un emploi supérieur ». En 2008-2009, dix candidats inscrits dans cette banque ont été nommés à des emplois supérieurs. Considérant ces nominations et les besoins anticipés, de nouvelles candidatures ont été évaluées et inscrites à la banque par le groupe de travail sur la relève, sur la proposition de ministères et d'organismes, afin de maintenir un bassin de candidatures diversifiées.

OBJECTIF : Soutenir l'engagement dynamique de la haute fonction publique dans l'implantation d'une saine gestion fondée notamment sur des valeurs d'éthique et d'intégrité

RÉSULTATS :

Au 31 mars 2009, la quasi-totalité des quelque 200 organismes et entreprises visés par l'obligation d'adopter un code d'éthique et de déontologie avait satisfait à cette obligation ou était sur le point d'y donner suite.

Le ministère a traité plusieurs demandes d'information de diverses sources sur l'application du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*, ainsi que sur les règles d'éthique et de déontologie applicables aux administrateurs d'État.

- Plus particulièrement, les cas de six titulaires d'un emploi supérieur ont fait l'objet d'un examen relatif à l'éthique et à la déontologie au cours de l'année.

- Un d'entre eux n'a révélé aucun manquement; quatre autres ont nécessité un avertissement rappelant au titulaire les règles applicables, ce qui constitue une mesure administrative et non disciplinaire. Un autre a quitté ses fonctions pendant qu'une vérification était en cours, ce qui a clos le dossier.

En collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor, le ministère a participé activement aux travaux du Réseau des répondants en éthique de la fonction publique. Ce réseau est notamment appelé à faire circuler, dans les ministères et organismes, l'information pertinente en matière d'éthique. Il doit également y susciter l'avancement de la réflexion à ce sujet.

Le ministère publie, sur le site Web sécurisé à l'intention des titulaires d'un emploi supérieur, divers textes concernant l'éthique et la déontologie.

Le ministère a collaboré à des sessions de formation et de sensibilisation d'employés de l'administration publique. L'éthique a ainsi constitué l'un des thèmes discutés dans le cadre des sessions d'accueil à l'intention des nouveaux titulaires d'un emploi supérieur et des nouveaux membres des tribunaux administratifs.

OBJECTIF : Poursuivre les efforts visant à améliorer la performance gouvernementale en ce qui a trait à la représentativité de groupes cibles dans la nomination de titulaires d'un emploi supérieur

RÉSULTATS :

Le ministère a poursuivi les efforts visant à accroître la représentativité des groupes cibles dans la nomination de titulaires d'un emploi supérieur, afin de contribuer à l'objectif énoncé dans le *Plan de modernisation 2004-2007* pour « rendre l'État à l'image de la société québécoise ».

En matière de représentation féminine, on constate une légère progression en 2008-2009.

- Ainsi, la proportion de femmes parmi les titulaires d'un emploi supérieur à temps partiel est passée de 37,3 % à 38,6 %.

- Du côté des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein, la proportion des femmes est passée de 38,6 % à 39 %. Il importe de mentionner que 34,8 % des emplois à la haute direction des ministères (sous-ministres et sous-ministres adjoints ou associés) sont maintenant occupés par des femmes, alors qu'elles ne représentaient que 27,7 % au 31 mars 2004.

En ce qui concerne la représentation parmi les titulaires d'un emploi supérieur des groupes cibles (membres des communautés culturelles, Autochtones, anglophones et personnes handicapées), on note de légères variations en 2008-2009.

- Du côté des titulaires d'un emploi supérieur à temps partiel, la proportion de personnes issues des groupes cibles est passée de 12,7 % à 12,3 %, alors que la proportion parmi les titulaires d'un emploi supérieur à temps plein est passée de 5,6 % à 5,9 %.

- Globalement, depuis le dépôt du Plan de modernisation, la représentation des groupes cibles parmi les titulaires d'un emploi supérieur est passée de 8,1 %, au 31 mars 2004, à 10,5 % au 31 mars 2009.

Orientation 2
Créer un environnement favorable à la participation des jeunes à la société québécoise

Dans le *Plan stratégique 2005-2008*, cette deuxième orientation a été explicitée sous la forme de trois axes d'intervention, à partir desquels des objectifs ont été établis. Les résultats 2008-2009 sont présentés en fonction de chacun de ces trois axes d'intervention et des quatre objectifs qui en découlent.

La mise en œuvre de cette orientation est assurée par le Secrétariat à la jeunesse, placé sous l'autorité du premier ministre, également responsable des dossiers concernant la jeunesse.

AXE D'INTERVENTION : La *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*[7]

Indicateurs :

- État de réalisation des mesures identifiées dans la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*
- Niveau de contribution des acteurs des différents secteurs d'intervention
- Situation du soutien aux jeunes, état de leur santé et de leur bien-être, intégration professionnelle, réussite éducative et place des jeunes dans la société

OBJECTIF : Coordonner la production et la mise en œuvre d'une stratégie gouvernementale concertée

RÉSULTATS :

La *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*[8] a été rendue publique le 29 mars 2006. Elle repose sur cinq orientations :

- améliorer la santé et le bien-être des jeunes,
- favoriser la réussite éducative des jeunes,
- favoriser l'insertion professionnelle des jeunes,
- accroître la présence des jeunes dans la société,
- améliorer le soutien offert aux jeunes.

Pour chacune de ces orientations, le gouvernement propose des choix stratégiques et des cibles à atteindre, de manière à mieux répondre aux besoins des jeunes. Par ailleurs, la Stratégie contient 80 mesures dont plusieurs nécessitent de nouveaux investissements s'élevant à plus de 110 millions de dollars au cours des trois années. Pour plusieurs mesures, les responsables et les

---

7 La *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009* ne couvre pas la même période que dans le *Plan stratégique 2005-2008*.

8 La *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009* est disponible à l'adresse suivante : www.jeunes.gouv.qc.ca/strategie/documents/strategie-action-jeunesse-2006-2009.pdf

partenaires sont clairement identifiés. Des indicateurs de résultats permettant de juger de leur efficacité sont déterminés.

Le suivi et l'évaluation de la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009* sont effectués en collaboration avec un comité interministériel composé de représentants des principaux ministères et organismes concernés par les jeunes et par un comité formé des principaux partenaires non gouvernementaux.

- Un bilan d'étape des deux premières années de la Stratégie a été produit. Il fait état de la réalisation des mesures au printemps 2008 à partir du suivi des indicateurs en cours depuis deux années. La collecte de l'information s'est déroulée de mars à juin 2008.

- Un bilan complet couvrant les trois années de la Stratégie est prévu à son terme.

La *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009* prenant fin le 31 mars 2009, le ministère a travaillé à son renouvellement durant la période 2008-2009. La nouvelle *Stratégie d'action jeunesse* couvrira une période de cinq ans, soit de 2009 à 2014.

OBJECTIF : Améliorer l'efficacité des services offerts aux jeunes en bonifiant la cohérence et la complémentarité des interventions

RÉSULTATS :

Au cours de l'année 2008-2009, le ministère a poursuivi la mise en œuvre des mesures de la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*. À cet effet, le ministère a signé 45 ententes de partenariat pour un total de près de 3 millions de dollars.

Parmi les mesures de la *Stratégie d'action jeunesse*, celle concernant la mise en œuvre de l'Engagement jeunesse contribue concrètement à l'amélioration de l'efficacité des services offerts aux jeunes. Ainsi, pour l'année 2008-2009, 21 agents de liaison ont travaillé dans toutes les régions du Québec à assurer une meilleure continuité de services aux jeunes.

AXE D'INTERVENTION : Le portail jeunesse « Espace J »

Indicateurs :

- Nombre de fiches d'information et de services jeunesse présentés sur le site
- Nombre de visiteurs sur le site
- Niveau de satisfaction de la clientèle

OBJECTIF : S'assurer, en tenant compte des objectifs du gouvernement en ligne, que les jeunes soient mieux informés, par l'intermédiaire du portail jeunesse, sur les services qui leur sont destinés

RÉSULTATS :

Le nouveau portail jeunesse Espace J (http://www.espacej.gouv.qc.ca/) a été mis en ligne le 10 février 2009.

- Le portail se veut une porte d'entrée vers l'information jeunesse des programmes et des services gouvernementaux offerts par les différents ministères et organismes du gouvernement du Québec.
- La mise en ligne du nouveau portail permet d'enrichir l'information gouvernementale fournie aux jeunes.

Le rôle du ministère relativement au portail est la gestion de l'accès aux contenus jeunesse. L'objectif principal du nouveau portail est donc de donner un accès direct à l'internaute afin qu'il puisse accéder directement aux programmes et aux services gouvernementaux jeunesse.

- Cette nouvelle plate-forme du portail compte plus de 180 entrées de programmes et de services gouvernementaux jeunesse offerts par les différents ministères et organismes du gouvernement du Québec – programmes, services, prix, concours, sites jeunesse, etc. L'arborescence du portail actuel se présente sous quatre grands thèmes, soit l'emploi, l'éducation, la santé et la vie citoyenne.
- Pour l'année 2008-2009, les entrées au portail totalisent près de 100 000 visites.

AXE D'INTERVENTION : Le Défi de l'entrepreneuriat jeunesse

Indicateur :

- État de réalisation des mesures identifiées dans le cadre du Plan d'action triennal du *Défi de l'entrepreneuriat jeunesse*

OBJECTIF : Contribuer au développement d'une culture entrepreneuriale chez les jeunes, en concertation avec les ministères et organismes gouvernementaux et les partenaires du secteur privé

RÉSULTATS :

Le *Défi de l'entrepreneuriat jeunesse* a été prolongé et bonifié dans le cadre de la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*.

Voici quelques résultats atteints :

- Pour la période du 1er avril 2008 au 31 mars 2009, 110 agents de sensibilisation et de promotion, mis en place dans le cadre du *Défi de l'entrepreneuriat jeunesse*, ont rejoint des jeunes, des enseignants, des entrepreneurs, des représentants d'organismes socioéconomiques de toutes les régions du Québec afin de les sensibiliser aux valeurs entrepreneuriales.

- Au cours de l'année scolaire terminée en juin 2008 et sous la coordination du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, se sont tenues 22 activités ayant permis de former un peu plus de 500 personnes à l'entrepreneuriat. Une quarantaine de personnes ont assisté à la journée d'échange sur le rôle de l'éducation dans le renforcement de la culture entrepreneuriale animée par les *leaders* des principaux réseaux de l'éducation. Des outils pédagogiques en entrepreneuriat adaptés aux besoins de la clientèle anglophone ont été préparés.

- La 10e édition du Concours québécois en entrepreneuriat a accueilli 103 469 participants qui se sont inscrits dans l'un ou l'autre de 4 845 projets.

- Pour la période du 1er avril 2008 au 31 mars 2009, et avec l'appui des Offices jeunesse internationaux du Québec, 163 personnes engagées dans des initiatives entrepreneuriales ont participé à l'une ou l'autre des 21 missions en France, en Belgique ou dans les Amériques.

- Pour la période du 1er avril 2008 au 31 mars 2009 et avec l'appui du Réseau québécois du crédit communautaire, un soutien technique a été apporté à 520 jeunes engagés dans des projets de microcrédits.

- L'édition 2008 du Forum d'automne de la Fondation de l'entrepreneurship a permis de rejoindre quelque 250 participants provenant du milieu de l'enseignement et des organismes voués à la promotion de l'entrepreneuriat.

Orientation 3
Défendre et promouvoir les intérêts du Québec dans ses relations avec le gouvernement fédéral, les gouvernements des autres provinces et les territoires canadiens

Dans le *Plan stratégique 2005-2008*, la troisième orientation a été déclinée en trois axes d'intervention, eux-mêmes mis en œuvre dans le cadre de neuf objectifs. Les résultats 2008-2009 sont présentés en fonction de chacun de ces axes d'intervention et objectifs.

La mise en œuvre de cette orientation est assurée par le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, placé sous l'autorité du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques.

AXE D'INTERVENTION : Une diplomatie intérieure proactive et cohérente

Indicateurs :

- Révision du mandat des Bureaux du Québec au Canada
- Révision des accords de coopération existants et signature de nouveaux accords de coopération avec d'autres provinces
- Avancement des travaux visant un renforcement de l'*Accord sur le commerce intérieur*

OBJECTIF : Renforcer la cohérence de l'action du Québec dans ses relations intergouvernementales au Canada

RÉSULTATS :

Le ministère appuie et coordonne les activités intergouvernementales des ministères sectoriels.

- Au cours de l'année 2008-2009, le ministère a participé à de nombreuses rencontres avec les ministères sectoriels, visant l'élaboration des positions présentées par le Québec lors des conférences intergouvernementales ou mises de l'avant dans le cadre de négociations d'ententes avec d'autres gouvernements, leurs ministères ou organismes.
- L'action du ministère a notamment permis au Québec de convenir avec le gouvernement fédéral de plusieurs ententes importantes ayant des retombées financières importantes pour le Québec.

En 2008-2009, le ministère a participé activement à 83 réunions intergouvernementales[9].

- Le ministère a assisté et conseillé le premier ministre au cours de quatre rencontres du Conseil de la fédération et de deux rencontres fédérales-provinciales-territoriales des premiers ministres.

OBJECTIF : Intensifier la collaboration entre le Québec, le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces et des territoires

RÉSULTATS :

Le ministère a appuyé et conseillé le premier ministre lors des deux rencontres fédérales-provinciales-territoriales des premiers ministres.

- La première de ces rencontres s'est tenue à Ottawa le 10 novembre 2008. Elle avait pour but de préparer la rencontre du G-20 et la rencontre fédérale-provinciale-territoriale des premiers ministres de janvier 2009. Elle a également permis aux premiers ministres d'échanger sur la situation économique et financière ainsi que sur les mesures prises par les gouvernements pour faire face à la crise économique et financière.

- La seconde rencontre a eu lieu à Ottawa le 16 janvier 2009. Les premiers ministres ont alors discuté des mesures visant à stimuler et à renforcer l'économie, à soutenir le marché du travail et à accélérer les investissements dans les infrastructures.

Le ministère a assisté et conseillé le premier ministre au cours de la toute première rencontre conjointe des Conseils des ministres du Québec et de l'Ontario, tenue à Québec le 2 juin 2008. Au cours de cette rencontre, les deux gouvernements ont convenu d'un cadre de négociation d'un accord de partenariat sur l'espace économique Québec-Ontario. Ils ont conclu de nouveaux protocoles de coopération en matière de lutte aux gaz à effet de serre, d'énergie, de services sociaux et de jeunesse.

Le ministère a été associé aux négociations intergouvernementales qui ont conduit, en 2008-2009, à la signature de 98 ententes, dont :

- l'Entente-cadre relative au programme Chantiers Canada, soit l'*Entente Canada-Québec sur l'infrastructure* conclue en septembre 2008, qui permettra au Québec d'obtenir près de 4 milliards de dollars sur 7 ans pour appuyer le *Plan québécois des infrastructures*;

- l'*Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick* (octobre 2008);

- l'*Entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Nouveau-Brunswick sur la mobilité de la main-d'œuvre et la reconnaissance de la qualification professionnelle, des compétences et des expériences de travail dans l'industrie de la construction* (octobre 2008);

- l'*Accord Canada-Québec sur le marché du travail EMT 2008-2014* (mars 2009);

---

[9] Des communiqués ont fait état des décisions prises lors de ces rencontres et sont disponibles à l'adresse suivante : www.saic.gouv.qc.ca/conferences_intergouvernementales/conferences_intergouvernementales.htm

- l'*Accord bilatéral de mise en œuvre de Cultivons l'avenir : Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur une politique agricole, agroalimentaire et des produits agro-industriels* (mars 2009).

- **Tableau récapitulatif des diverses interventions du ministère du Conseil exécutif (Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes)**

	2008-2009
Réunions fédérales-provinciales-territoriales des premiers ministres	2
Réunions du Conseil de la fédération	4
Autres rencontres intergouvernementales	77
Ententes intergouvernementales signées	98
Avis donnés aux différents comités ministériels	55
Projets d'ententes avec un autre gouvernement du Canada, l'un de ses ministères ou de ses organismes, ou avec un organisme public fédéral (projets présentés par des organismes publics et approuvés par le ministre)	155

OBJECTIF : Favoriser la réduction des barrières au commerce interprovincial et l'affermissement d'un espace économique commun

RÉSULTATS :

Depuis avril 2007, les responsabilités liées au commerce interprovincial sont assumées par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

AXE D'INTERVENTION : Un Québec s'affirmant dans l'ensemble canadien et défendant son autonomie constitutionnelle

Indicateurs :

- Participation à des conférences, à des colloques et à des événements scientifiques d'envergure sur l'évolution du fédéralisme et production de textes concernant la situation du Québec, le dossier des relations intergouvernementales et la réflexion en matière institutionnelle et constitutionnelle.

- Positionnements du Québec relativement aux actions des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ayant des incidences intergouvernementales et actions prises en cas d'empiétements fédéraux et de non-respect des principes du fédéralisme.

OBJECTIF : Accroître encore davantage l'influence du Québec dans les débats relatifs à l'évolution du fédéralisme canadien

RÉSULTATS :

Le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et des représentants du ministère ont participé à divers événements publics sur des thèmes en lien avec l'évolution du fédéralisme. Ils y ont notamment effectué des interventions portant sur des enjeux constitutionnels d'importance pour le Québec.

- Le ministre a notamment prononcé deux discours importants traitant de fédéralisme canadien, soit un discours à Toronto en octobre 2008 devant le Canadian Club et un discours à Ottawa en décembre 2008 devant la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa.

- Le ministère a été étroitement associé à l'organisation d'une table ronde du Forum des fédérations. Cette table ronde a eu lieu en février 2009 sur le thème *Les relations intergouvernementales*. La table ronde s'est déroulée dans le cadre du programme *Un dialogue mondial pour le fédéralisme* qui a pour but de réaliser des études comparatives autour d'enjeux clefs du fédéralisme. Il est prévu que ses résultats fassent l'objet de deux publications.

- Des représentants du ministère ont participé à plusieurs conférences, colloques, tables rondes, présentations et autres événements de nature scientifique dont les thèmes de discussion portaient sur le fédéralisme canadien, le fédéralisme comparé ou l'identité québécoise.

Le ministère a poursuivi la mise en œuvre du *Programme de soutien à la recherche en matière d'affaires intergouvernementales et d'identité québécoise*. Onze projets, provenant du Québec et du reste du Canada, ont reçu un soutien financier du ministère en 2008-2009.

OBJECTIF : Élaborer, en collaboration avec les ministères concernés, les positionnements du Québec relativement aux actions des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ayant des incidences sur son autonomie constitutionnelle et sur le bon fonctionnement du fédéralisme canadien

RÉSULTATS :

Le ministère a assuré une veille stratégique en regard des politiques, des programmes et des projets de loi élaborés par les institutions fédérales et susceptibles d'affecter le Québec.

- Des mesures ont été prises dans le but d'assurer le respect de l'autonomie ou des compétences constitutionnelles du Québec, en collaboration avec les ministères sectoriels concernés, chaque fois que cela s'est avéré nécessaire.

- Par exemple, les dossiers de la réforme du Sénat, de la représentation des provinces à la Chambre des communes, de la réglementation du commerce des valeurs mobilières et la création d'une commission unique nationale en cette matière, du pouvoir fédéral de dépenser, de l'administration de la justice et du droit criminel ont amené le ministère à contribuer au développement des positions gouvernementales.

Le ministère a assuré une veille de la jurisprudence constitutionnelle issue des tribunaux supérieurs au cours de la dernière année. Les décisions présentant un intérêt pour le Québec, particulièrement lorsque des questions étaient reliées au partage des compétences ou à d'autres enjeux du fédéralisme, ont fait l'objet d'un examen plus poussé.

Concernant l'intégrité du territoire, une collaboration étroite avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a permis au ministère d'assurer un suivi des dossiers relatifs au golfe du Saint-Laurent (statut et frontières) et à la frontière septentrionale (îles et échancrures de la côte), de même qu'un suivi du dossier relatif à la frontière qui, au Labrador, départage le territoire du Québec de celui de Terre-Neuve-et-Labrador.

En ce qui concerne les dossiers autochtones, et dans le cadre de ses activités intergouvernementales, le ministère a participé à deux sommets pancanadiens :

- Un premier sommet, tenu du 29 au 31 juillet 2008 dans les Territoires du Nord-Ouest, a porté sur les enjeux d'intérêt pour les femmes autochtones.

- Un deuxième sommet, tenu du 24 au 25 février 2009 en Saskatchewan, avait pour thème l'éducation des jeunes Autochtones.

Le ministère a organisé à Québec, le 16 juillet 2008, la rencontre annuelle des premiers ministres des provinces et des territoires avec les dirigeants des organisations autochtones nationales, au cours de laquelle les participants ont discuté de différentes questions socioéconomiques.

OBJECTIF : Conseiller le gouvernement relativement au dossier constitutionnel

RÉSULTATS :

Le ministère a suivi de près les travaux en cours à Ottawa relativement aux réformes susceptibles de comporter d'importantes incidences intergouvernementales, institutionnelles et même constitutionnelles, soit notamment les changements que le gouvernement fédéral souhaite apporter à la durée du mandat des sénateurs et aux modalités entourant leur processus de sélection, ainsi qu'à la représentation des provinces à la Chambre des communes. Le ministère a alors proposé des voies d'action ou de positionnement visant à défendre l'autonomie ou les compétences constitutionnelles du Québec.

Le 4 juin 2008, le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes s'est adressé au Comité législatif de la Chambre des communes qui étudiait les projets de réforme du Sénat mis de l'avant par le gouvernement fédéral. Le ministre a alors exprimé la position du gouvernement du Québec à l'égard de cette réforme.

AXE D'INTERVENTION : Un fédéralisme canadien équilibré et ouvert à l'asymétrie et à la spécificité du Québec

Indicateur :

- Développement d'approches communes avec les autres provinces et les territoires

OBJECTIF : Prôner, dans l'ensemble fédératif canadien, le respect du partage des compétences et des principes propres au fédéralisme, notamment l'égalité entre les ordres de gouvernement et l'équilibre fiscal

RÉSULTATS :

Le ministère a poursuivi ses efforts sur la question de l'équilibre fiscal ou financier auprès du gouvernement fédéral, ainsi que sur l'engagement pris par ce dernier d'encadrer ses interventions financières dans les champs de compétence du Québec.

Le premier ministre s'est adressé aux chefs des partis politiques fédéraux, dans une lettre transmise le 29 septembre 2008, afin de leur rappeler que le respect des compétences du Québec, le fédéralisme asymétrique et la reconnaissance de la différence québécoise sont des principes sous-jacents aux relations que le Québec entretient avec le gouvernement fédéral. Un certain nombre de dossiers ont alors été identifiés pour lesquels un règlement ou un suivi était attendu.

Le ministère a poursuivi son implication dans les causes touchant au respect du partage des compétences, qui ont été portées devant les tribunaux et dans lesquelles le Québec est l'une des parties.

- Dans la contestation des surplus de l'assurance-emploi par des syndicats québécois, le Québec a notamment défendu devant la Cour suprême du Canada sa position voulant que la Constitution canadienne n'accorde pas au gouvernement fédéral de pouvoir de dépenser sans égard au partage des compétences. Dans son jugement rendu en décembre 2008, la Cour suprême ne s'est pas prononcée sur l'argument fédéral voulant que son pouvoir de dépenser ne soit nullement limité par le partage des compétences. Le silence de la Cour vient ainsi rappeler que la question de la portée de ce pouvoir n'est toujours pas réglée.

- Dans un renvoi entrepris en décembre 2004, le Québec avait contesté la constitutionnalité de la loi fédérale sur la procréation assistée au motif qu'elle empiète sur la compétence provinciale en santé. En juin 2008, la Cour d'appel du Québec, dans un jugement unanime, a retenu cet argument en invalidant plusieurs dispositions de cette loi. Le gouvernement fédéral a porté l'avis de la Cour d'appel devant la Cour suprême, l'audition ayant eu lieu en avril 2009. Trois autres provinces sont intervenues et ont appuyé la position du Québec.

OBJECTIF : Promouvoir des rapports harmonieux entre les deux ordres de gouvernement au Canada, ainsi qu'une évolution de la fédération canadienne vers un système fédéral ouvert à l'asymétrie et favorable à l'autonomie des provinces et à l'épanouissement des identités particulières

RÉSULTATS :

Le ministère appuie les ministères sectoriels lorsque ces derniers négocient des ententes avec le gouvernement fédéral ou avec d'autres gouvernements provinciaux et territoriaux.

Comme indiqué précédemment[10], le Québec a conclu 98 ententes intergouvernementales en 2008-2009. Compte tenu des exigences du Conseil exécutif voulant que ces ententes reflètent un respect de la spécificité du Québec et des compétences de son gouvernement, les ententes conclues par le Québec avec le gouvernement fédéral peuvent, à plusieurs égards, différer de celles qui sont conclues par d'autres provinces ou territoires.

OBJECTIF : Exercer un *leadership* sur la scène canadienne, notamment au sein du Conseil de la fédération

RÉSULTATS :

Le ministère soutient la participation du Québec au Conseil de la fédération. Le 16 juillet 2008, le premier ministre du Québec a assumé la présidence du Conseil, poste occupé jusqu'à l'été 2009. Le ministère a donc été directement impliqué dans la préparation, l'organisation et le déroulement des quatre rencontres du Conseil de la fédération qui ont eu lieu au cours de l'année 2008-2009 et des autres activités qui se sont déroulées sous l'égide du Conseil.

- La rencontre annuelle du Conseil de la fédération s'est déroulée à Québec, du 16 au 18 juillet 2008. Au cours de cette rencontre, les premières discussions ont porté sur le commerce intérieur, la mobilité de la main-d'œuvre, le renforcement des relations économiques avec les principaux partenaires du Canada (États-Unis, Europe, Chine) et la mise en œuvre des engagements des premiers ministres en matière d'adaptation aux changements climatiques.

- Le Conseil s'est réuni une deuxième fois à Montréal, le 20 octobre 2008, pour discuter de la situation de l'économie. Les premiers ministres ont alors convenu d'accentuer et de coordonner leurs actions afin de limiter les répercussions du ralentissement économique et de la turbulence des marchés financiers.

- La troisième rencontre du Conseil a eu lieu à Ottawa, le 10 novembre 2008, afin de permettre une courte réunion préparatoire à la rencontre fédérale-provinciale-territoriale des premiers ministres tenue le même jour.

- Le Conseil a tenu sa quatrième réunion à Ottawa, le 15 janvier 2009, pour préparer la rencontre fédérale-provinciale-territoriale des premiers ministres tenue le lendemain.

[10] Voir page 46.

- Par ailleurs, le Québec a activement contribué au succès de plusieurs initiatives du Conseil de la fédération :

  - La mission du Conseil en Chine (2 au 6 novembre 2008) organisée conjointement avec le Conseil commercial Canada-Chine;

  - Le renforcement de l'Accord sur le commerce intérieur – l'accord a été amendé pour assurer une pleine mobilité de la main-d'œuvre à l'intérieur du Canada et mettre en place un mécanisme amélioré pour le règlement des différends;

  - Le partenariat économique avec l'Union européenne – l'adoption d'une déclaration à la négociation d'un nouveau partenariat économique entre le Canada et l'Union européenne.

Orientation 4
Renforcer la francophonie canadienne

Dans le *Plan stratégique 2005-2008*, cette quatrième orientation a conduit à la formulation d'un axe d'intervention et de trois objectifs. Les résultats 2008-2009 sont présentés en fonction de cet axe d'intervention et de ces objectifs.

La mise en œuvre de cette orientation est assurée par le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, placé sous l'autorité du ministre responsable.

AXE D'INTERVENTION : Une nouvelle solidarité autour de la promotion du fait français

Indicateurs :

- Révision de la Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada
- Activités et projets associant des organismes québécois et des organismes issus des communautés francophones et acadiennes
- Intégration d'un volet « affaires francophones » dans chacun des accords de coopération
- Création du Centre de la francophonie dans les Amériques

OBJECTIF : Favoriser une meilleure connaissance réciproque entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes

RÉSULTATS :

La *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne*, lancée en novembre 2006, est assortie de divers leviers d'action, dont deux programmes de soutien financier, d'un important plan d'action comportant la mise en œuvre de dix chantiers ainsi que de nouveaux mécanismes de concertation.

Au chapitre des deux programmes de subventions, soit le *Programme d'appui à la francophonie canadienne* et le *Programme de coopération intergouvernementale*, le ministère a accordé, en 2008-2009, un soutien totalisant la somme de près de 2,4 millions de dollars à la réalisation de 303 projets.

En ce qui a trait au Plan d'action, neuf des dix initiatives annoncées ont été réalisées ou se poursuivent.

- Assurer la présence des communautés francophones et acadiennes aux activités soulignant le 400e anniversaire de la ville de Québec.

  Le projet *Francoforce* a été défini par le Québec avec un double objectif, soit

  - d'assurer une présence des communautés francophones et acadiennes aux activités soulignant le 400e anniversaire de la ville de Québec en 2008,
  - de faire résonner la célébration de la présence française en Amérique à travers le Canada.

  Ce projet consistait en une manifestation culturelle multidisciplinaire d'envergure, dans un dôme géodésique mobile. La manifestation a été présentée à Québec et dans treize autres villes canadiennes entre mai et septembre 2008. Le gouvernement du Québec a réussi à obtenir l'appui financier de l'ensemble des gouvernements fédéral et provinciaux, ainsi que celui d'un gouvernement territorial, ce qui constitue une première en matière de francophonie canadienne.

- Appuyer la diffusion au Québec des auteurs et de la littérature des communautés francophones canadiennes.

  Afin de faire connaître la littérature et les auteurs des communautés francophones et acadiennes et d'améliorer la disponibilité de leurs œuvres au Québec, le ministère a accordé un appui financier au Regroupement des éditeurs canadiens-français. Cette aide financière a permis au Regroupement des éditeurs canadiens-français de poursuivre la mise en œuvre de sa stratégie de commercialisation au Québec ainsi que d'être présent au Salon international du livre de Québec en avril 2008.

- Encourager la diffusion accrue du cinéma francophone et québécois au Canada.

  De nouveau cette année, le ministère a accordé un soutien financier aux Rendez-vous du cinéma québécois.

  - Dans un premier temps, ce soutien a permis la tenue en février 2009, à Montréal, de la Vitrine du cinéma de la francophonie canadienne.
  - Dans un second temps, la contribution financière du ministère a permis la réalisation de la deuxième Tournée canadienne des Rendez-vous du cinéma québécois, laquelle s'est déroulée dans six villes canadiennes du 9 au 27 mars 2009.

- Amorcer une collaboration entre Bibliothèque et Archives nationales du Québec et les diverses bibliothèques de la francophonie canadienne.

  Bibliothèque et Archives nationales du Québec et le ministère travaillent conjointement à l'établissement de partenariats avec d'autres bibliothèques publiques au Canada, afin d'appuyer le développement et l'amélioration de leurs services au bénéfice des communautés francophones du pays.

Le 3 octobre 2008, les premiers ministres du Québec et du Nouveau-Brunswick ont annoncé un partenariat entre Bibliothèque et Archives nationales du Québec et le Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick. Ce partenariat permettra notamment au Nouveau-Brunswick d'avoir accès à des services et à des collections en ligne.

- Créer de nouvelles bourses de la francophonie canadienne.

  Afin de soutenir la formation d'une relève scientifique de pointe dans le domaine de la francophonie canadienne, le gouvernement du Québec a mis en place un nouveau programme de bourses permettant d'offrir des bourses doctorales et de maîtrise de recherche sur la francophonie canadienne. En 2008-2009, trois bourses de maîtrise ont été octroyées.

- Développer des réseaux de chercheurs sur la francophonie canadienne.

  Avec le soutien financier du ministère, le partenariat institué entre l'Association des universités de la francophonie canadienne et la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec a permis de tenir un deuxième séminaire de recherche conjoint en matière de francophonie canadienne. Celui-ci s'est tenu en mai 2008 à Québec dans le cadre du congrès annuel de l'Association francophone pour le savoir.

- Élargir l'espace économique francophone.

  - Avec l'appui du ministère, le Réseau de développement économique et d'employabilité du Canada et le Réseau des Sociétés d'aide au développement des collectivités du Québec ont poursuivi leur collaboration visant la création d'un espace économique francophone au Canada.

  - Le ministère a accordé son soutien à l'Agence nationale et internationale du Manitoba et à PÔLE Québec Chaudière-Appalaches, afin de contribuer au développement d'échanges économiques en français. Dans ce cadre, une délégation d'entrepreneurs québécois a effectué une mission économique au Manitoba au début de 2009.

- Promouvoir le savoir-faire québécois en entrepreneuriat.

  En 2008-2009, le ministère a accordé un soutien financier à l'Association des clubs entrepreneurs étudiants du Québec afin de poursuivre l'implantation des clubs entrepreneurs étudiants dans les établissements postsecondaires des communautés francophones et acadiennes.

  Le ministère a continué de soutenir le transfert d'expertise de la Fondation de l'entrepreneurship visant la création d'un programme de mentorat d'affaires pancanadien.

- Étendre l'offre de services de santé en français.

  En appui à la démarche de la Société Santé en français, organisme communautaire œuvrant dans le domaine de la santé au sein des communautés francophones et acadiennes, le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec a accepté de poursuivre le prêt de deux hauts fonctionnaires du réseau québécois de la santé, lesquels sont des spécialistes en évaluation des besoins en matière de santé. Leur apport permet de contribuer à l'évaluation des besoins en santé des communautés francophones et acadiennes et à la sélection des modèles d'implantation de services les plus appropriés pour desservir cette clientèle.

- Tenir un Forum sur les arts et la culture.

  Cette dixième et dernière initiative du Plan d'action devrait se réaliser dès que possible.

La mise en œuvre de la *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne* est également assurée au moyen de mécanismes de concertation renouvelés.

- Les comités régionaux de l'Acadie, de l'Ontario, de l'Ouest et des Rocheuses se sont réunis de nouveau en octobre et en novembre 2008 afin de dresser le bilan de leur action, d'établir les suivis nécessaires et d'actualiser leur plan d'action respectif pour 2009-2010. Quant au Comité jeunesse et au Comité pancanadien, leur planification stratégique couvre la période 2008-2011.

- En novembre 2008, le gouvernement du Québec et la Société Nationale de l'Acadie ont signé une nouvelle entente de coopération, visant à améliorer la connaissance mutuelle des deux sociétés, à accroître les liens qui les unissent, ainsi qu'à faciliter les échanges entre les citoyens et les organismes aussi bien d'Acadie que du Québec.

- Le 15 août 2008, la Fête nationale de l'Acadie a été soulignée de façon spéciale à Québec à l'occasion de son 400e anniversaire. Avec l'appui du ministère, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a offert un grand spectacle à l'Agora du Vieux-Port intitulé *La belle rencontre Acadie-Québec*. Ce spectacle a été diffusé à la télévision de Radio-Canada.

- Dans le cadre de l'entente de coopération qui lie le gouvernement du Québec à la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, une tournée des régions du Québec a été de nouveau organisée à l'intention de représentants des communautés francophones et acadiennes. La tournée s'est déroulée tout au cours de l'année 2008-2009. Cette initiative, qui vise à faciliter la réalisation de partenariats, comportait notamment cette année des volets sur l'immigration, la jeunesse, l'économie ainsi que sur les aînés.

OBJECTIF : Promouvoir auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada l'importance de la francophonie au Canada et les inciter à travailler à son développement, en collaboration avec le gouvernement du Québec et les Québécois

RÉSULTATS :

- Les 17 et 18 septembre 2008 à Québec, le gouvernement québécois a accueilli pour la première fois la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne. Depuis cette XIIIe édition, le Québec assume la présidence de la Conférence ainsi que celle du Réseau intergouvernemental de la francophonie canadienne, et ce, jusqu'en septembre 2009.

  Dans la foulée de la publication par le gouvernement du Canada de la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 – Agir pour l'avenir*, les ministres ont convenu, à l'occasion de cette Conférence, de l'importance de travailler ensemble à la promotion et à la vitalité de la langue française et des cultures d'expression française. Dans le contexte des célébrations entourant le 400e anniversaire de la fondation de la ville de Québec, la Conférence a souligné la position prise par le Conseil de la fédération mettant en valeur la place importante qu'occupent les francophones partout au pays et le rôle qu'ils continuent de jouer au sein d'une société résolument tournée vers l'avenir.

Plusieurs dossiers ont fait l'objet d'échanges lors de cette Conférence, dont la Stratégie d'intervention jeunesse élaborée par la Conférence. La Stratégie est principalement axée sur l'accroissement de la participation citoyenne chez les jeunes. Sa mise en œuvre se poursuit. Un autre volet de la Stratégie a été engagé, avec la tenue des Dialogues jeunesse dans chacune des provinces et dans chacun des territoires. Cet exercice de réflexion a culminé avec la tenue d'un Forum jeunesse pancanadien, organisé par la Fédération de la jeunesse canadienne-française, en février 2009 à Ottawa.

Les objectifs du Forum étaient les suivants :

- Encourager les gouvernements membres de la Conférence à prendre des mesures pour faciliter la participation citoyenne chez les jeunes francophones.

- Encourager une concertation accrue des intervenants des milieux jeunesse francophones du pays en matière de participation citoyenne.

- Appuyer le développement du *leadership* chez les jeunes francophones du Canada.

Le Forum jeunesse pancanadien consistait à partager les résultats des dialogues jeunesse provinciaux tenus à l'automne 2008 et à l'hiver 2009 entre les jeunes et les autorités ministérielles de leur province. Au Québec, le dialogue jeunesse avait eu lieu le 26 janvier au ministère.

Les réalisations de la Conférence elle-même et celles de ses membres étant de plus en plus nombreuses et importantes en matière de francophonie, la Conférence a rendu publique, au cours de la rencontre tenue à Québec, une brochure intitulée *Francophonie canadienne – Survol des initiatives gouvernementales*.

- Le ministère a poursuivi activement ses efforts visant la signature d'ententes bilatérales de coopération en matière de francophonie avec les provinces et territoires. Le 25 avril 2008, un premier accord de coopération en matière de francophonie était signé avec le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. Le Québec a maintenant signé ou renouvelé de telles ententes avec l'ensemble des gouvernements des provinces et des territoires au Canada.

OBJECTIF : Regrouper les forces vives de la francophonie des Amériques au sein d'un Centre de la francophonie dans les Amériques, en vue de favoriser le rayonnement de la francophonie à l'échelle continentale

RÉSULTATS :

Le 17 octobre 2008, le Centre de la francophonie des Amériques a été inauguré par le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, et le président de la République française, M. Nicolas Sarkozy.

Le Centre a pour mission de contribuer à la promotion et à la mise en valeur d'une francophonie porteuse d'avenir pour la langue française dans le contexte de la diversité culturelle, en misant sur le renforcement et l'enrichissement des relations ainsi que sur la complémentarité d'action entre les francophones et les francophiles du Québec, du Canada et des Amériques.

Le Centre est dirigé par un président-directeur général et un conseil d'administration composé de 14 autres membres et son siège est situé au 2, côte de la Fabrique à Québec. Le Centre a mis en ligne un portail Web que l'on retrouve à l'adresse suivante : www.francophoniedesameriques.com.

Orientation 5
Accompagner le développement des nations autochtones

La cinquième orientation du *Plan stratégique 2005-2008* comprend quatre axes d'intervention, eux-mêmes mis en œuvre dans le cadre de huit objectifs. Les résultats 2008-2009 sont présentés en fonction de chacun de ces axes d'intervention et objectifs.

La mise en œuvre de cette orientation est assurée par le Secrétariat aux affaires autochtones, placé sous l'autorité du ministre responsable des Affaires autochtones.

AXE D'INTERVENTION : Une meilleure connaissance des besoins des Autochtones

Indicateurs :

- Réalisation du forum sur le développement social et économique des nations autochtones
- État des relations avec chacune des communautés

OBJECTIF : Organiser et tenir un forum sur le développement social et économique des nations autochtones, à la suite des engagements pris dans le cadre du Forum des générations

RÉSULTATS :

Le Forum socioéconomique des Premières Nations s'est tenu à Mashteuiatsh du 25 au 27 octobre 2006.

Dans le but d'échanger sur les moyens concrets afin de relever les perspectives socioéconomiques des Premières Nations, les discussions ont été articulées autour de quatre thèmes, soit :

- l'économie et l'emploi,
- la santé, les services sociaux et les services à l'enfance,
- la culture et l'éducation,
- les infrastructures et le développement communautaire durable.

À la suite de la tenue du Forum socioéconomique des Premières Nations, un mécanisme a été mis en place afin d'assurer un suivi de nature administrative et politique de la mise en œuvre des engagements découlant de l'événement ou sur tout autre sujet convenu.

- Une première rencontre politique de suivi a eu lieu les 15 et 16 juin 2007, au Lac Delage, et a regroupé le premier ministre du Québec, le ministre responsable des Affaires autochtones, le ministre fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien ainsi que neuf chefs des Premières Nations, dont le chef régional.
- Des échanges constants ont lieu entre les représentants de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador et le Secrétariat aux affaires autochtones pour assurer la circulation

de l'information et établir les partenariats nécessaires à la mise en œuvre des engagements pris lors du forum.

À la suite d'un engagement du gouvernement, pris à l'occasion du Forum socioéconomique des Premières Nations, une rencontre nommée Katimajiit s'est tenue à Kuujjuaq, les 23 et 24 août 2007.

- Cette rencontre visait à aborder les problématiques et les défis spécifiques à la nation inuite du Québec. Cet événement a regroupé des représentants des gouvernements du Québec et du gouvernement du Canada ainsi que des représentants inuits.

- À l'instar du Forum socioéconomique des Premières Nations, les discussions ont été organisées autour de grands thèmes favorisant l'émergence de solutions concrètes permettant d'améliorer les conditions socioéconomiques des Inuits.

- Au terme de la rencontre Katimajiit, un mécanisme a été mis en place afin d'assurer un suivi de nature administrative et politique de la mise en œuvre des engagements découlant de l'événement ou sur tout autre sujet convenu. Conformément à ce mécanisme, des échanges constants ont lieu entre des représentants des organisations du Nunavik, du Secrétariat aux affaires autochtones et du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada.

- Une première rencontre de suivi politique a eu lieu le 6 mars 2009. Cette rencontre a regroupé le premier ministre du Québec, le ministre responsable des Affaires autochtones et plusieurs autres ministres du gouvernement du Québec, deux ministres fédéraux dont le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, ainsi que de nombreux représentants inuits.

OBJECTIF : Maintenir des relations constructives avec les nations et communautés autochtones

RÉSULTATS :

Le ministère agit pour le développement et le maintien de relations continues entre le gouvernement du Québec et les nations et communautés autochtones, dans le respect du mandat qui lui a été confié.

La volonté du ministère d'accroître le dialogue et d'améliorer son écoute ainsi que ses efforts de rapprochement se sont notamment traduits par les actions suivantes :

- La présence sur le terrain des conseillers du ministère a permis des rapprochements, en particulier avec les communautés algonquines de la région de l'Outaouais : Lac-Barrière et Kitigan Zibi. À Lac-Barrière notamment, le Secrétariat aux affaires autochtones a participé à la table de crise multipartite mise sur pied par les Autochtones et a travaillé de concert avec les intervenants sur le terrain pour identifier des pistes de solutions aux problématiques sociale, communautaire et économique soulevées.

- Des ententes particulières concernant le Fonds d'initiatives autochtones ont été conclues avec les communautés algonquines de Lac-Simon, de Winneway et de Hunter's Point.

- Le ministère a permis de développer des liens sur le terrain avec des organismes à vocation sociale du réseau québécois et les communautés algonquines en facilitant les échanges entre les principaux acteurs.

- Un processus de travail multipartite s'est poursuivi entre le ministère, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et les Algonquins de Kitcisakik.

  Ce processus vise à déterminer et à mettre en œuvre des solutions en matière de développement économique, de développement social et de réfection des infrastructures communautaires, de manière à assurer une progression des conditions de vie de cette communauté.

  L'année 2008-2009 a été marquée par la poursuite des travaux, ce qui a permis de réaliser plusieurs projets, soit nommément la réalisation d'une aire de jeux asphaltée, l'embauche d'animateurs, l'ouverture d'un centre de la petite enfance, l'appui à la production d'une recherche-action sur la situation des femmes et l'octroi d'un soutien visant à améliorer la gestion et l'organisation administrative de la communauté.

  Une entente particulière donnant accès au Fonds d'initiatives autochtones, adaptée aux besoins particuliers de Kitcisakik, a été négociée avec la communauté.

- Les travaux de mise en œuvre de l'*Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec* (la *Paix des braves*) se poursuivent pour le règlement des dispositions négociées.

- Un processus de sélection officielle des terres de catégories I et II a été amorcé à Ivujivik, de concert avec la Corporation foncière Nuvummi, la Société Makivik et les ministères concernés du gouvernement du Québec.

- Le gouvernement du Québec et les Inuits travaillent depuis près de 15 ans à l'allégement du fardeau fiscal de la population du Nunavik. Ce fardeau fiscal est causé notamment par l'éloignement des communautés, l'absence de routes et la rigueur climatique qui entraînent une hausse considérable du coût des biens et des services. En 2008, le Groupe de travail sur la réduction du coût de la vie au Nunavik a reçu le mandat de dresser un bilan de l'ensemble des actions qui ont été prises antérieurement relativement à la réduction du coût de la vie ainsi que de leur mise en œuvre et de formuler des recommandations pour contribuer à l'amélioration de la situation. Le rapport final devrait être déposé à l'automne 2009.

- Les trois communautés attikameks, Manawan, Obedjiwan et Wemotaci sont particulièrement touchées par le problème de l'enclavement géographique. L'ensemble des travaux à réaliser pour le projet de réfection majeure de trois routes d'accès aux communautés attikameks pourrait atteindre la somme de 160 millions de dollars. Au cours de l'année, le ministère a travaillé étroitement avec les trois communautés attikameks et le ministère des Transports. Le ministère a notamment participé activement aux négociations ayant entouré l'octroi de contrats d'entretien des routes d'accès aux Attikameks, aux discussions ayant mené aux travaux ponctuels pour l'amélioration de la sécurité des usagers, ainsi qu'à la présentation de l'étude d'avant-projet au Conseil des Atikamekws d'Opitciwan. Finalement, une entente particulière concernant le Fonds d'initiatives autochtones a été conclue avec la communauté attikamek de Wemotaci.

- L'Institut culturel et éducatif montagnais a été accompagné par le ministère dans la réalisation de différents dossiers, dont la concertation pour le développement culturel des Innus.

- Une entente particulière concernant le Fonds d'initiatives autochtones a été conclue avec la communauté innue de Natashquan.

- À l'initiative du conseil de bande de la communauté mohawk d'Akwesasne, un forum intergouvernemental Canada-Ontario-Québec-Akwesasne traitant de la coordination et de l'harmonisation des interventions gouvernementales sur le territoire d'Akwesasne a été créé en 2007-2008. Le ministère est particulièrement actif dans ce dossier, lequel touche les secteurs de la santé, de la justice et du développement social. Une rencontre officielle du forum s'est tenue le 18 mars 2009. La coordination des services en santé semble se dessiner comme l'une des priorités retenues par les membres du forum.

- Un important projet pilote de formation professionnelle Akwesasne a été concrétisé, en collaboration avec les ministères et organismes partenaires. La seconde phase de ce projet de trois ans a débuté en juillet 2008 et s'est terminée par la cérémonie de graduation du 22 mai 2009.

- La présence sur le terrain des conseillers du ministère a permis des rapprochements, en particulier avec la communauté mohawk de Kanesatake.

- Des ententes particulières concernant le Fonds d'initiatives autochtones ont été conclues avec les communautés mohawks de Kahnawake et de Kanesatake.

- Deux tables de travail ont été créées, l'une sur le transport et l'autre sur les pêcheries, afin de structurer la relation entre le gouvernement du Québec et le Conseil de bande des Micmacs de Listuguj. L'adhésion de la communauté à un projet de réfection de la section de la route 132 traversant la réserve ainsi que l'amélioration des relations entre Listuguj et les acteurs gaspésiens œuvrant dans le domaine de la pêche commerciale constituent deux réalisations concrètes des travaux menés par ces deux tables.

- Une entente particulière concernant le Fonds d'initiatives autochtones a été conclue avec la communauté abénaquise d'Odanak.

- Des relations assidues avec l'ensemble des Centres d'amitié autochtone du Québec, ainsi qu'avec les intervenants exerçant leurs activités en milieu urbain ont été développées ou consolidées. Le ministère a travaillé à mieux déterminer les enjeux reliés au phénomène de l'autochtonie urbaine, lequel prend une ampleur inédite. Une attention particulière a été portée à la présence autochtone à Montréal.

- Dans le cadre du programme de création de laboratoires ruraux, le Conseil de la nation atikamekw s'est vu octroyer du financement pour la mise sur pied d'une coopérative de développement socioculturel et économique atikamekw. Ce projet constitue une initiative groupant divers intervenants autochtones et non autochtones, dont l'organisme Culture Mauricie. Le ministère est membre du comité de suivi de ce projet, particulièrement novateur, destiné au renouvellement de produits issus du savoir-faire attikamek, notamment le travail du cuir, du bois et de l'écorce de bouleau.

- Le dialogue s'est poursuivi avec plusieurs Conférences régionales des élus, de manière à encourager un rapprochement entre les communautés autochtones et allochtones. Il s'agit de favoriser la prise en compte du fait autochtone dans la vie administrative, économique, politique et culturelle des régions, ainsi que de susciter des occasions de réseautage et de partenariat régional pour les communautés autochtones et allochtones.

- Le ministère accompagne les représentantes de Femmes autochtones du Québec, l'Association des femmes inuites et l'association des femmes cries et autres regroupements de femmes autochtones pour la mise en œuvre de projets que désirent réaliser ces organismes. Il contribue à développer des liens avec d'autres regroupements de femmes du réseau québécois.

- Des collaborations ont été intensifiées avec la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations et du Labrador, notamment dans le cadre du groupe de travail sur les problématiques de crises sociales. Cette commission est devenue un acteur incontournable dans l'élaboration de mesures adaptées aux Premières Nations de par son rôle-conseil et son savoir-faire quant aux questions sociales.

AXE D'INTERVENTION : Des droits à clarifier

Indicateurs :

- État d'avancement des négociations
- Activités réalisées pour préciser l'exercice des droits ancestraux

OBJECTIF : Négocier des ententes relatives, en tout ou en partie, à des revendications territoriales ou à l'autonomie gouvernementale

RÉSULTATS :

Les négociations avec les communautés qui l'ont souhaité se sont poursuivies.

- Le gouvernement du Québec a accepté sur invitation de se joindre à la table de négociation sur la revendication particulière du Conseil mohawk de Kahnawake sur les terres de l'ancienne seigneurie du Sault-Saint-Louis, au sud de Montréal.
- Les négociations de la revendication territoriale globale de la nation innue sont toujours en cours. Des séances de négociation avec le Conseil tribal Mamuitun ont notamment permis d'assurer la progression des questions du régime territorial, de la participation réelle et d'une entente sur la chasse à l'orignal.
- Les négociations de revendication territoriale globale se sont poursuivies entre le gouvernement du Québec, celui du Canada et la nation attikamek. Les travaux progressent et les parties espèrent produire un projet d'entente de principe à moyen terme.
- Le Canada, le Québec et les Micmacs, par l'entremise du Mi'gmawei Mawiomi, ont conclu une entente de processus, appelé *NI Process*, qui met en place un mécanisme permettant un dialogue sans préjudice sur les intérêts respectifs des parties.
- Le Canada, le Québec et les Micmacs de Gespeg ont négocié un projet d'entente de principe sur l'autonomie gouvernementale. Ce projet devrait faire l'objet de ratification par les parties dans les mois qui viennent.
- Le Québec, la Société Makivik et le Canada ont signé, le 5 décembre 2007, l'*Entente de principe sur la fusion de certaines institutions publiques et la création du Gouvernement régional du Nunavik*. Les parties ont engagé la négociation d'une entente finale au début de 2008 avec l'objectif d'en terminer l'élaboration à la fin de 2009[11].
- D'ici à ce que les négociations sur les droits ancestraux mènent à la conclusion de traités, le gouvernement du Québec, en conformité avec la récente jurisprudence à ce sujet, consulte les Premières Nations lorsque des projets sont susceptibles d'avoir des effets préjudiciables sur les droits qu'elles revendiquent.

---

[11] Cette entente d'autonomie gouvernementale ne s'inscrit pas comme telle dans l'axe de droits à clarifier, comme les dossiers de revendications territoriales.

- À cet effet, le *Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones du gouvernement du Québec* a été publié en avril 2006 et les ministères ont depuis ajusté progressivement leurs pratiques pour s'y conformer, sous la coordination du ministère du Conseil exécutif. Une mise à jour de ce document a été effectuée en 2008.

- Des fonds sont disponibles pour soutenir la participation des communautés autochtones aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.

OBJECTIF : Obtenir une meilleure certitude sur l'exercice des droits ancestraux

RÉSULTATS :

La négociation des traités vise à préciser les modalités d'exercice des droits ancestraux et leur harmonisation avec les activités de l'ensemble des citoyens du Québec.

La négociation a également pour objet de s'assurer que le développement du territoire et des ressources naturelles s'effectue en considération des droits des Autochtones et, lorsque possible, avec leur participation.

AXE D'INTERVENTION : Des actions gouvernementales coordonnées

Indicateurs :

- État d'avancement des discussions pour chacune des questions abordées dans le cadre du Conseil conjoint des élus
- Respect des engagements pris dans chacune des ententes de développement
- Respect des engagements pris dans les ententes particulières de financement conclues dans le cadre d'un programme d'aide financière

OBJECTIF : Poursuivre les travaux entrepris dans le cadre du Conseil conjoint des élus

RÉSULTATS :

Le 17 juin 2003, le gouvernement du Québec et l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador signaient l'Engagement politique mutuel, qui comprenait notamment l'établissement du Conseil conjoint des élus.

Ce lieu d'échanges politiques entre chefs autochtones et ministres du gouvernement du Québec a tenu cinq rencontres entre 2003 et 2005.

Des échanges ont eu lieu en 2008-2009 sur certaines thématiques prévues dans l'Engagement politique mutuel, dont la question du territoire et des ressources.

OBJECTIF : Assurer le respect des engagements découlant des ententes de développement

RÉSULTATS :

Le ministère a fourni l'appui nécessaire au gouvernement dans le déroulement des différentes discussions et négociations avec les Cris et la mise en œuvre de l'entente communément appelée la *Paix des braves*.

- Les négociations avec les Cris se sont poursuivies relativement à divers dossiers tels les services policiers, les terres d'Oujé-Bougoumou, certaines terres de Mistissini et de Chisasibi, les chemins forestiers, la création du parc Assinica et le fonctionnement du Conseil régional de zone.
- Un mandat de conciliateur a été confié à un juge de la Cour supérieure du Québec en juin 2008 afin d'agir dans le cadre des différends opposant les Cris et les municipalités de la Baie-James concernant notamment leur compréhension de leur rôle respectif sur le territoire ainsi que des rôles et responsabilités des différentes instances qui interviennent sur le territoire de la Baie-James.
- Une Convention complémentaire à la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, visant à mettre en place une police régionale crie, a également été signée en juin 2008. Elle a donné lieu à l'adoption de modifications législatives pour en permettre la mise en œuvre.

En ce qui concerne la nation inuite, le ministère a poursuivi en 2008-2009 la mise en œuvre des ententes suivantes :

- Dans le cadre de l'entente concernant le financement global de l'Administration régionale Kativik (*Entente Sivunirmut*), le ministère a versé une somme de 39,26 millions de dollars comme aide financière destinée à aider l'Administration régionale Kativik à remplir ses mandats.

- Dans le cadre de l'entente de financement global avec l'ensemble des villages nordiques du Nunavik, il a été versé une somme de 11,61 millions de dollars à titre d'aide financière pour l'exercice des services municipaux.

- Dans le cadre de l'entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik (*Entente Sanarrutik*), le ministère a versé un montant de 16,60 millions de dollars pour le financement de projets communautaires et économiques.

Pour ce qui est des nouvelles ententes de développement, les points suivants doivent être soulignés :

- Le ministère a collaboré avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune à un projet d'entente concernant la foresterie avec la communauté algonquine de Longue-Pointe.

- De concert avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère a travaillé au suivi de l'aide financière permettant l'embauche de coordonnateurs en sport, en loisir et en implication communautaire et citoyenne dans différentes communautés autochtones du Québec. Cette aide financière vise à répondre aux difficultés que vivent les jeunes Autochtones, plus spécifiquement, l'isolement, le décrochage scolaire et une santé déficiente.

Le ministère a travaillé au respect des engagements pris dans le cadre du *Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale – Volet autochtone* :

- Maintien du soutien aux activités de formation, d'information et d'appui aux intervenantes des maisons d'hébergement pour les femmes autochtones victimes de violence;

- Préparation du renouvellement de l'entente triennale de financement conclue avec l'organisme Femmes autochtones du Québec pour sa mission globale;

- Participation aux différents comités pour la mise en œuvre de la politique portant sur la violence conjugale, familiale et sexuelle, dont plusieurs mesures portaient sur les femmes autochtones;

- Soutien financier à des projets ponctuels d'initiatives communautaires émanant de groupes de femmes autochtones, d'organismes autochtones ou des communautés autochtones concernant les agressions sexuelles;

- Participation du ministère aux rencontres interministérielles ayant conduit à l'élaboration du *Plan d'action gouvernemental 2008-2013* en matière d'agression sexuelle rendu public le 17 avril 2008 – au total, le Secrétariat aux affaires autochtones est responsable de la mise en œuvre de 13 mesures dédiées au milieu autochtone ou y collabore.

Le ministère a soutenu la négociation d'ententes particulières avec plusieurs communautés autochtones afin de préciser les modalités de leur adhésion au Fonds d'initiatives autochtones.

En 2008-2009, huit communautés ont signé une entente particulière pour adhérer au Fonds d'initiatives autochtones, totalisant ainsi 42 communautés depuis le début du programme.

OBJECTIF : Soutenir des projets autochtones qui favorisent la création et le maintien d'emplois et d'entreprises

RÉSULTATS :

Depuis le début de la création du Fonds d'initiatives autochtones jusqu'au 31 mars 2009, 146 projets ont été acceptés sur les 234 projets présentés par les différentes communautés ou organismes autochtones, totalisant des engagements de la part du ministère de 30,39 millions de dollars.

Les demandes ont été effectuées dans l'une ou l'autre des cinq enveloppes, soit :

- le développement économique,
- l'infrastructure communautaire,
- la garantie de prêt,
- l'action communautaire,
- le soutien à la consultation.

Le volet garantie de prêt a connu une popularité supérieure aux prévisions.

AXE D'INTERVENTION : Une meilleure information aux citoyens

Indicateur :

- Niveau de connaissance, de compréhension et de satisfaction à l'égard des négociations par le gouvernement du Québec

OBJECTIF : Informer la population des enjeux et des processus de négociation avec les Autochtones

RÉSULTATS :

Le ministère, par l'intermédiaire du Secrétariat aux affaires autochtones, offre à ses clientèles des services de renseignements personnalisés. Les demandes acheminées par courrier postal, par téléphone et par courriel sont transmises, selon leur objet, aux interlocuteurs du ministère ou aux coordonnateurs du dossier autochtone des autres ministères et organismes gouvernementaux.

- Le site Web du Secrétariat présente un contenu en français et en anglais qui s'adresse à la population et à la clientèle autochtone. Grâce à une mise à jour régulière et au dépôt des ententes conclues avec les diverses nations, les citoyens sont en mesure de considérer les avancées du Québec en matière de relations avec les nations autochtones.

- Le ministère a accordé un soutien financier à la deuxième édition de *Mythes et réalités sur les peuples autochtones*. Ce document de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse s'avère un outil pédagogique utile, distribué notamment par le ministère en réponse à certaines demandes d'information.

- La mise à jour et la distribution de la carte intitulée *Les Autochtones du Québec* ont également permis de renseigner les citoyens au cours de la dernière année.

- Le ministère a supervisé la mise à jour du *Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones*. Le Guide vise à définir plus clairement l'obligation de la Couronne de consulter les communautés autochtones. Il précise également la notion d'accommodement qui découle, dans certains cas, de l'obligation de consulter.

- Dans le cadre des négociations entre le gouvernement du Québec et le Conseil tribal Mamuitun, le ministère a tenu plusieurs rencontres, afin de diffuser une juste information aux résidents des Escoumins et des Bergeronnes.

- Le ministère a assuré la tenue de deux kiosques d'information :

  - l'un en septembre, aux *Journées de sensibilisation à la culture autochtone* tenues par le Centre d'études amérindiennes à l'Université du Québec à Chicoutimi;

  - l'autre en novembre, aux *Journées des sciences de la religion* tenues par le Département des sciences humaines du Cégep de Sainte-Foy.

- Afin de mettre en relief le talent des jeunes Autochtones, un concours de dessins a été lancé dans les écoles primaires à l'occasion des fêtes de fin d'année. Grâce aux 15 écoles qui y ont

participé, autant de modèles de cartes de vœux ont été utilisés par le ministère et le cabinet du ministre pour la présentation de leurs souhaits des fêtes.

- Le ministère a coordonné la mise à jour et l'édition du document d'information *Amérindiens et Inuits – Portrait des nations autochtones du Québec*.

- Le ministère a collaboré avec la Société Makivik à la tenue de la rencontre de suivi qui a eu lieu à Montréal, en mars 2009. Ce rendez-vous avait été convenu entre les parties à la Conférence Katimajiit, tenue en 2007. Il a permis aux dirigeants inuits ainsi qu'aux gouvernements fédéral et provincial d'annoncer des mesures concrètes en matière de santé, de protection de la jeunesse, d'éducation, d'infrastructures, de logement et de transport.

- Le 21 juin 2008, à l'occasion de la Journée nationale des Autochtones, deux plaques commémoratives ont été dévoilées à l'amphithéâtre de Wendake, l'une d'elles devant être installée plus tard au boisé de Tequenonday, sur la promenade Samuel-De Champlain. L'inauguration de cette seconde plaque a eu lieu dans le contexte des fêtes du 400e de Québec, en présence des chefs des Premières Nations.

- Le ministère a élaboré des plans de communication, afin de joindre les clientèles touchées par certains processus de négociation, notamment en ce qui concerne les dossiers relatifs aux nations crie et attikamek.

- Le ministère s'est assuré de mieux faire connaître sa mission envers les nations autochtones, lors d'activités grand public auxquelles il a contribué financièrement, notamment le festival Présence autochtone, la soirée-bénéfice de la Maison communautaire Missinak et le Festival des contes et légendes de l'*Innucadie*.

Orientation 6
Contribuer à rétablir la confiance de la population envers les institutions démocratiques, consolider les droits des citoyens à la protection des renseignements personnels, améliorer l'accessibilité aux documents des organismes publics

Dans le *Plan stratégique 2005-2008*, cette sixième orientation comprend deux axes d'intervention et cinq objectifs. Les résultats 2008-2009 sont présentés en fonction de ces axes d'intervention et objectifs.

La mise en œuvre de cette orientation est assurée par le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information, placé sous l'autorité du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques.

AXE D'INTERVENTION : L'élaboration et la mise en œuvre d'un projet global de réforme des institutions démocratiques

Indicateurs :

- Adoption d'une version refondue de la *Loi électorale*
- Adoption des modifications à la *Loi sur l'Assemblée nationale* et au *Règlement de l'Assemblée nationale*

OBJECTIF : Favoriser l'exercice du droit de vote et adopter un nouveau mode de scrutin assurant une Assemblée nationale plus représentative

RÉSULTATS :

- Du 21 avril au 13 juin 2008, la Commission de la représentation électorale a entrepris des auditions publiques dans diverses régions du Québec portant sur les nouvelles délimitations des circonscriptions électorales proposées dans le rapport préliminaire qu'elle a déposé à l'Assemblée nationale le 12 mars précédent. Le ministère a participé à titre d'observateur aux auditions de la Commission afin de rendre compte aux autorités gouvernementales des représentations faites par les citoyens, les députés et les organismes intéressés.
- Le 17 juin 2008, le projet de loi intitulé *Loi modifiant la Loi électorale et d'autres dispositions législatives* a été adopté à l'unanimité par les députés de l'Assemblée nationale du Québec et a été sanctionné le 20 juin 2008. Le projet de loi n° 69 vise principalement à améliorer la liste électorale permanente, à favoriser l'exercice du droit de vote et à modifier certaines règles de financement et de contrôle des dépenses électorales.
- Le ministère a fourni son avis aux instances décisionnelles du gouvernement ainsi qu'aux ministères et organismes qui en ont fait la demande concernant les aspects relatifs aux lois de nature électorale.

OBJECTIF : Favoriser l'adoption d'une réforme parlementaire visant à accroître la participation des citoyens aux travaux parlementaires et à valoriser le rôle des députés

RÉSULTATS :

Du 3 avril au 2 juin 2008, des consensus sur des propositions de réforme parlementaire énoncées dans le document de travail déposé le 21 novembre 2007 par le ministre responsable de la Réforme parlementaire et *leader* du gouvernement ont été établis entre les *leaders* parlementaires ou au comité technique. À la suite des élections générales du 8 décembre 2008, les discussions concernant la réforme parlementaire se sont poursuivies dans le but de modifier le *Règlement de l'Assemblée nationale*.

Le ministère a conseillé le ministre responsable dans le cadre des travaux sur la réforme parlementaire ainsi que sur le *Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale*.

AXE D'INTERVENTION : L'élaboration et la mise en œuvre des modifications législatives relatives à l'accès aux documents publics et à la protection des renseignements personnels

Indicateurs :

- Adoption de la *Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives*
- Politique de diffusion systématique de l'information publique
- Politique de protection des renseignements personnels
- Activités d'information et de formation offertes aux responsables de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels
- Activités d'information et de formation offertes aux responsables ministériels en matière de sécurité, de confidentialité et d'intégrité à l'égard de la prestation électronique de services aux citoyens

OBJECTIF : Favoriser l'accès aux documents publics et assurer le respect de la protection des renseignements personnels

RÉSULTATS :

Le ministère a poursuivi les démarches d'élaboration et d'approbation du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, conformément aux modifications apportées par la *Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives*.

- Le 23 avril 2008 a été adopté le *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (secteur gouvernemental) et ce Règlement est entré en vigueur le 29 mai 2008.
- En mai 2008, le ministère a procédé à la publication et à la diffusion d'un guide de référence sur son site Web afin d'aider les ministères et les organismes dans la mise en œuvre du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*.
- Un aide-mémoire accompagnant ce guide a été produit et distribué afin de faciliter la démarche de préparation et de mise en œuvre.

Des projets de règlements sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels sont en voie d'élaboration dans le secteur municipal ainsi que dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux ainsi que pour ce qui est des ordres professionnels.

Au cours de l'année 2008-2009, des réunions ont été organisées afin de rencontrer les différents représentants de chacun des secteurs et de discuter avec eux de propositions de contenu d'un projet de règlement qui tiendrait compte des réalités et des contraintes de leur secteur respectif.

OBJECTIF : Accroître la connaissance des principes et des règles en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels dans les ministères et organismes

RÉSULTATS :

Le ministère a fourni ses avis aux instances décisionnelles du gouvernement ainsi qu'aux ministères et organismes qui en ont fait la demande, concernant les aspects relatifs à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels de différents projets.

De plus, le ministère a soutenu les activités du Réseau gouvernemental des responsables de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels : trois rencontres d'information et de sensibilisation ont été organisées en 2008-2009, réunissant entre 93 et 119 participants à chacune des rencontres.

OBJECTIF : Fournir un soutien aux ministères et aux organismes pour que la prestation électronique de services aux citoyens respecte les principes et les obligations légales de protection des renseignements personnels

RÉSULTATS :

Le ministère a poursuivi son travail d'analyse et de soutien dans ce domaine.

Section 2 – Présentation des résultats par rapport aux engagements pris dans la *Déclaration de services aux citoyens* du ministère du Conseil exécutif

Dans l'exercice de sa mission, le ministère du Conseil exécutif ne fournit pas de services directs aux citoyens – à l'exception des volets de cette mission ayant trait à la jeunesse et aux affaires autochtones. Ces services, offerts par le Secrétariat à la jeunesse et par le Secrétariat aux affaires autochtones, ont fait l'objet en 2001 d'une *Déclaration de services aux citoyens*[12], conformément à la *Loi sur l'administration publique* (L.R.Q., c. A-6.01).

La présente section du rapport annuel de gestion dresse le bilan des engagements qui y ont été pris.

Des services accessibles

Secrétariat à la jeunesse

Les services d'information et de référence offerts par le Secrétariat à la jeunesse à sa clientèle sont accessibles par téléphone via Services Québec au 1-877-644-4545 ou au moyen de son site Internet[13] selon les modalités définies dans la *Déclaration de services aux citoyens*. Certaines demandes reçues par Services Québec sont directement traitées tandis que d'autres sont transmises au Secrétariat à la jeunesse.

Les citoyens peuvent obtenir l'information souhaitée via le portail jeunesse *Espace J*[14]. L'objectif principal du nouveau portail est de donner un accès direct à l'internaute afin qu'il puisse accéder aux programmes et aux services gouvernementaux jeunesse.

Secrétariat aux affaires autochtones

Le Secrétariat aux affaires autochtones accueille les demandes d'information et y répond du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h. En dehors des heures de bureau habituelles, le Secrétariat reçoit les messages et les demandes d'information sur boîtes vocales, par télécopieur ou par courriel[15].

Le Secrétariat assure une première réponse au plus tard au cours du jour ouvrable suivant la réception de la communication.

Le Secrétariat maintient à jour son site Web.

---

12 La Déclaration est disponible à l'adresse suivante : www.mce.gouv.qc.ca/ministere/declaration.htm

13 www.jeunes.gouv.qc.ca

14 L'adresse est la suivante : www.espacej.gouv.qc.ca

15 Ce courriel peut être envoyé à partir de : www.autochtones.gouv.qc.ca/index.asp

Des services courtois et personnalisés

Secrétariat à la jeunesse

Le service offert par le Secrétariat est personnalisé. Le temps consacré à chaque demande varie selon sa nature et certaines d'entre elles peuvent nécessiter des recherches ou exiger que les citoyens soient dirigés vers une personne-ressource externe.

Secrétariat aux affaires autochtones

Dès le premier contact, le Secrétariat aux affaires autochtones se fait un devoir de présenter ses services, d'écouter avec attention les demandes et commentaires formulés et de traiter sa clientèle avec ouverture d'esprit, compréhension et respect.

Le Secrétariat guide les citoyens qui le contactent dans la façon de présenter leur demande ou leur dossier.

Des services fiables et de qualité

Secrétariat à la jeunesse

Le Secrétariat fait en sorte que les renseignements fournis aux citoyens soient exacts, complets et présentés dans un langage clair en dirigeant les citoyens qui s'adressent à lui vers les bonnes sources d'information et vers les bons interlocuteurs.

Secrétariat aux affaires autochtones

Le Secrétariat aux affaires autochtones fait en sorte que les renseignements fournis aux citoyens soient exacts, complets et présentés dans un langage clair.

Le Secrétariat traite les demandes ou les dossiers avec impartialité, équité et en toute confidentialité.

Le Secrétariat dirige les citoyens qui s'adressent à lui vers les bonnes sources d'information et vers les bons interlocuteurs, tant au ministère du Conseil exécutif que dans les autres ministères et organismes du gouvernement.

Section 3 – Utilisation des ressources du ministère du Conseil exécutif

On trouvera ci-après un portrait de l'utilisation, par le ministère du Conseil exécutif, des ressources mises à sa disposition.

Ce portrait est dressé en abordant successivement :

- les ressources humaines,
- les ressources financières,
- les ressources informationnelles.

Les ressources humaines

Évolution de l'effectif autorisé

Le 31 mars 2009, le ministère comptait un effectif autorisé de 689 ETC (équivalent temps complet), comparativement à 695 au 31 mars 2008. Cette diminution s'explique par le départ à la retraite de 16 ETC, par l'allocation de onze ETC à la Commission d'accès à l'information et par des transferts nets avec d'autres ministères et organismes.

Secteur	Effectif autorisé			
	Effectif au 31 mars 2008	Effectif au 31 mars 2009	Variation ETC	Variation %
Programme 2 : *Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif*	451	439	-12	-2,7
Programme 3 : *Affaires intergouvernementales canadiennes*	70	70		
Programme 4 : *Affaires autochtones*	46	44	-2	-4,3
Programme 5 : *Jeunesse*	36	38	2	5,6
Programme 6 : *Réforme des institutions démocratiques et Accès à l'information*[1]	67	76	9	13,4
Total partiel	670	667	-3	-0,4
Autre effectif				
Recruté localement (Bureaux du Québec au Canada)	25	22	-3	-12,0
Total de l'effectif autorisé	**695**	**689**	**-6**	**-0,9**

[1] Incluant la CAI: 59 ETC au 31 mars 2009

Éthique

Le répondant ministériel en matière d'éthique offre un service de conseil auprès de l'ensemble du personnel du ministère, employés et gestionnaires. Une présentation du cadre éthique est intégrée au programme d'accueil des nouveaux employés.

Personnes handicapées

Conformément à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, le ministère a produit son plan d'action annuel 2008-2009.

Les activités suivantes ont été réalisées en 2008-2009 :

- Publication sur l'intranet ministériel des activités promotionnelles de la Semaine québécoise des personnes handicapées tenue en juin sous la gouverne de l'Office des personnes handicapées du Québec;
- Diffusion sur l'intranet ministériel du plan d'action 2008-2009 à l'égard des personnes handicapées;
- Installation d'une porte avec une ouverture mécanisée reliant le stationnement au rez-de-chaussée du complexe H;
- Aménagement d'une aire de débarquement pour personnes handicapées à proximité de l'entrée de l'édifice Honoré-Mercier.

Santé et sécurité au travail

Conformément à sa *Politique concernant la santé physique et psychologique des personnes au travail*, le ministère a réalisé des actions favorisant le maintien et le développement de la santé de ses employés.

Dans le cadre de cette politique, les activités suivantes ont été réalisées :

- Un total de 160 personnes ont été vaccinées gratuitement contre la grippe lors d'une journée de vaccination organisée par la Direction des ressources humaines;
- Des employés ont reçu l'assistance d'une ergonome ou d'une technicienne afin de faire ajuster leur poste de travail;
- Le personnel du ministère a aussi participé à l'une ou l'autre des trois conférences organisées en 2008-2009 par le regroupement des responsables des programmes d'aide aux employés de la colline parlementaire et portant sur des sujets favorisant le développement de la personne et leur bien-être au travail;
- Un total de 126 employés ont également bénéficié de la *Politique de soutien financier à l'activité physique* mise en vigueur le 29 mai 2007. Ceci représente une hausse de 40 % du nombre de participants par rapport à l'année 2007-2008, au cours de laquelle 90 employés avaient reçu un soutien financier. Les actions mises de l'avant ont contribué à favoriser la santé des personnes.

Le ministère s'est également assuré de la présence, dans ses unités, de secouristes formés pour intervenir en cas de nécessité.

Programme d'aide aux employés

Le *Programme d'aide aux employés* accompagne les personnes confrontées à des problèmes ayant un impact sur leur santé psychologique, et donc susceptibles d'influer sur leur comportement et leur rendement au travail. Pour offrir ce service, le ministère fait appel à des spécialistes de l'extérieur.

Années visées	Employés qui y ont eu recours
2007-2008	60
2008-2009	57

Politique ministérielle sur le harcèlement

Le ministère a mandaté la Direction des ressources humaines pour répondre à toutes les demandes d'information formulées tant par les gestionnaires que par les employés en ce qui a trait à la *Politique ministérielle sur le harcèlement*. De plus, il est possible, en tout temps, de rencontrer le responsable ministériel pour les personnes croyant vivre une situation de harcèlement au travail.

La Politique est accessible à partir de l'intranet ministériel. Tous les nouveaux employés ont été informés de son existence lors des sessions d'accueil. Ils sont également invités à la consulter sur le site intranet du ministère.

Les ressources financières

Crédits

Sur le plan budgétaire, le portefeuille des activités du ministère s'applique aux six programmes suivants :

- Programme 1 : Cabinet du lieutenant-gouverneur
- Programme 2 : Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif
- Programme 3 : Affaires intergouvernementales canadiennes
- Programme 4 : Affaires autochtones
- Programme 5 : Jeunesse
- Programme 6 : Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information

Le programme 1 (Cabinet du lieutenant-gouverneur) comprend les crédits attribués au lieutenant-gouverneur pour lui permettre d'assumer les fonctions qui lui sont dévolues par la loi.

Le programme 2 (Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif) regroupe les crédits visant à fournir au premier ministre, au Conseil exécutif et à ses comités les ressources humaines et techniques nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions.

Le programme 3 (Affaires intergouvernementales canadiennes) comprend les crédits nécessaires à la coordination des relations du gouvernement du Québec avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces du Canada.

Le programme 4 (Affaires autochtones) regroupe les crédits visant à assurer la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière d'affaires autochtones.

Le programme 5 (Jeunesse) regroupe les crédits du Conseil permanent de la jeunesse ainsi que ceux du Secrétariat à la jeunesse. Les crédits du Secrétariat à la jeunesse visent notamment à assurer la cohérence des politiques et des initiatives en matière de jeunesse, la mise en œuvre et le suivi des engagements gouvernementaux à l'égard de la jeunesse et les services d'information qui s'adressent aux jeunes.

Le programme 6 (Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information) inclut les crédits permettant de favoriser l'application de diverses lois de nature parlementaire et électorale, de donner suite aux décisions gouvernementales visant à réformer le fonctionnement des institutions démocratiques et à l'exercice des droits d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Dépenses

Le tableau ci-dessous présente le budget et les dépenses probables de 2008-2009 ainsi que les dépenses réelles de 2007-2008 pour les activités qui relèvent du ministère du Conseil exécutif.

Dépenses du ministère du Conseil exécutif

Programme	2008-2009		2007-2008	Écart
	Budget de dépenses[1]	Dépenses probables[2]	Dépenses réelles	Dépenses
	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(000 $)
Programme 1 : *Cabinet du lieutenant-gouverneur*	778,3	772,0	922,3	(150,3)
Programme 2 : *Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif*	56 026,1	52 100,6	57 612,6	(5 512,0)
Programme 3 : *Affaires intergouvernementales canadiennes*	16 792,8	15 297,8	14 046,4	1 251,4
Programme 4 : *Affaires autochtones*	201 886,2	185 167,7	173 603,7	11 564,0
Programme 5 : *Jeunesse*	36 742,1	36 291,5	33 857,8	2 433,7
Programme 6 : *Réforme des institutions démocratiques et Accès à l'information*	6 623,3	5 901,3	5 235,7	665,6
TOTAL	**318 848,8**	**295 530,9**	**285 278,5**	**10 252,4**

(1) Le budget inscrit tient compte des redressements budgétaires survenus en cours d'exercice.
(2) Estimation selon les données les plus récentes.

Le budget initialement alloué au ministère pour l'exercice 2008-2009 se chiffrait à 335,2 millions de dollars alors que le budget modifié s'élève à 318,9 millions de dollars. Cette variation est attribuable à la gestion de la provision pour la réalisation de projets de communication gouvernementale qui a impliqué des virements de crédits à d'autres programmes du gouvernement.

L'augmentation des dépenses en 2008-2009 par rapport à 2007-2008 est attribuable aux éléments suivants :

- Au programme 2, la diminution de la dépense par rapport à 2007-2008 s'explique principalement par la fin de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles (1,9 million de dollars) et de la Commission d'enquête sur l'effondrement du viaduc de la Concorde (4,4 millions de dollars). Par ailleurs, l'indexation du coût des loyers a engendré une augmentation de 453,5 milliers de dollars en 2008-2009.

- Au programme 3, l'augmentation des dépenses par rapport à 2007-2008 s'explique principalement par la contribution du Québec au Conseil de la fédération et par la rencontre estivale du Conseil de la fédération à Québec (853 milliers de dollars) ainsi que la tenue, à Québec, de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne (53,4 milliers de dollars).

- Au programme 4, l'augmentation des dépenses est principalement attribuable à l'indexation des coûts des ententes (7,8 M$), et à l'ajout de services dédiés aux jeunes du Nunavik dans le cadre du financement global de l'Administration régionale Kativik (1 million de dollars). Les projets financés par le Fonds d'initiatives autochtones génèrent une hausse de 2,6 millions de dollars, ce programme étant dans sa 2e année d'opération.

- Au programme 5, l'augmentation des dépenses concerne principalement la conclusion de nouvelles conventions de subvention dans le cadre de la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009* (2,8 millions de dollars). Pour son financement, le Secrétariat à la jeunesse utilise également des sommes affectées dans des Comptes à fins déterminées. Les sommes provenant des Comptes à fins déterminées en 2007-2008 et en 2008-2009 totalisent 8,9 millions de dollars pour chacune des années.

- Au programme 6, l'augmentation des dépenses est due principalement à la révision des processus et à l'accroissement des activités de médiation de la Commission d'accès à l'information.

Les ressources informationnelles

Les ressources informationnelles sont cruciales dans la réalisation de la mission du ministère. Au cours de l'année 2008-2009, le ministère s'est assuré que son personnel avait accès à des systèmes d'information, des équipements, des logiciels de bureautique et des infrastructures technologiques à la fine pointe de la technologie.

Pour l'année 2008-2009, les principales réalisations sont les suivantes :

- Le ministère a poursuivi l'application du plan triennal de modernisation du parc informatique. Au terme de la deuxième année, 66 postes de table et 28 portables ont été remplacés. L'optimisation du parc vise à satisfaire aux exigences constantes de l'évolution technologique et permet de rehausser la stabilité et la fiabilité des postes de travail, de même que d'offrir un environnement de travail moderne et sécuritaire.
- Le ministère a procédé à l'analyse des services d'impression, de photocopie et de télécopie. Cette analyse a conduit à la mise en œuvre du renouvellement et de la rationalisation des équipements d'impression en lien avec les durées de garanties des appareils. Il en résulte un meilleur niveau de service notamment par l'acquisition d'appareils multifonction offrant des fonctionnalités supérieures.
- Sur le plan de la sécurité, le ministère a déployé un mécanisme automatisé de filtrage sur le serveur de courrier électronique pour contrer les virus et les courriels indésirables.

Globalement, les ressources informationnelles ont un rôle essentiel dans l'atteinte des objectifs stratégiques du ministère et contribuent à la réalisation des projets ministériels.

Section 4 – Autres exigences

La quatrième section fait référence au suivi apporté par le ministère à certaines exigences découlant du cadre législatif gouvernemental.

Le ministère du Conseil exécutif est soumis à certaines exigences découlant du cadre législatif gouvernemental.

Ces exigences concernent :

- l'accès à l'égalité en emploi,
- l'allégement réglementaire et administratif,
- le développement durable et les changements climatiques,
- l'emploi et la qualité de la langue française,
- l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels,
- les mesures prises pour répondre aux recommandations du Vérificateur général du Québec.

On trouvera ci-après un état des initiatives prises en 2008-2009 afin de respecter ces exigences.

L'accès à l'égalité en emploi

Conformément à l'article 53.1 de la *Loi sur la fonction publique*, on trouvera ci-après un compte rendu des résultats obtenus en 2008-2009 en matière d'accès à l'égalité.

Données globales

L'embauche totale				
Période visée	**Nombre total de personnes embauchées**			
	Réguliers[1]	**Occasionnels[2]**	**Étudiants**	**Stagiaires**
2008-2009	47	78	37	13

(1) Les données sur l'embauche du personnel régulier n'incluent que les recrutements.

(2) Les données sur l'embauche du personnel occasionnel n'incluent que les nouvelles entrées en fonction durant la période visée, ce qui exclut les employés occasionnels provenant des listes de rappel ainsi que ceux déjà en fonction et dont le contrat est renouvelé.

Nombre d'employés réguliers en place au 31 mars 2009	
Effectif total (personnes)	543

Membres de communautés culturelles, anglophones, Autochtones et personnes handicapées

- Taux d'embauche des membres des groupes cibles.

  Rappel de l'objectif d'embauche : atteindre un taux d'embauche de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires provenant des membres des communautés culturelles, des anglophones, des Autochtones et des personnes handicapées pour augmenter la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

  Au cours de l'année 2008-2009, le ministère a procédé à l'embauche de 175 personnes. Sur ce total, 22 personnes (soit 12,6 %) appartiennent à l'un ou l'autre des groupes cibles. Toutefois, 23,4 % des emplois réguliers ont été comblés par des personnes appartenant à l'un ou l'autre de ces groupes cibles.

Nombre d'embauches de membres de groupes cibles, 2008-2009

Statuts d'emplois	Embauche totale	Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total	Taux d'embauche par statut d'emploi[1]
Régulier	47	11				11	23,4 %
Occasionnel	78	3				3	3,8 %
Étudiant	37	6		1		7	18,9 %
Stagiaire	13	1				1	7,7 %
Total	175	21		1		22	12,6 %

(1) Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule selon le nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné, par rapport à l'embauche totale dans le statut d'emploi.

- Taux d'embauche global, en pourcentage, des membres des groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs.

Taux d'embauche global, en pourcentage, des membres des communautés culturelles, des anglophones, des Autochtones et des personnes handicapées

	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires
2006-2007	26,7%	4,1%	23,5%	25,0%
2007-2008	25,0%	13,4%	40,0%	18,2%
2008-2009	23,4%	3,8%	18,9%	7,7%

- Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier.

  Rappel des objectifs :

  - Pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 % de l'effectif régulier;
  - Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupes cibles	2007		2008		2009	
	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)
Communautés culturelles	18	3,1 %	17	3,1 %	22	4,0 %
Autochtones			1	0,2 %	2	0,4 %
Anglophones	11	1,9 %	11	2,0 %	12	2,2 %
Personnes handicapées	7	1,2 %	7	1,3 %	6	1,1 %

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emplois au 31 mars 2009

GROUPES CIBLES	PERSONNEL D'ENCADREMENT		PERSONNEL PROFESSIONNEL[1]		PERSONNEL TECHNICIEN		PERSONNEL DE BUREAU		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Communautés culturelles	4	4,1 %	14	4,4 %	4	5,1 %			22	4,0 %
Autochtones			1	0,3 %	1	1,3 %			2	0,4 %
Anglophones			7	2,2 %	2	2,5 %	3	6 %	12	2,2 %
Personnes handicapées			2	0,6 %	2	2,5 %	2	4 %	6	1,1 %

(1) Y compris ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et dentistes.

Globalement, le taux de représentation des membres des communautés culturelles, des Autochtones et des anglophones se situe à 6,6 %, 36 personnes appartenant à ces groupes. Le taux de représentation des personnes handicapées est de 1,1 %, 6 personnes étant membres de ce groupe.

Femmes

- Taux d'embauche des femmes.

Taux d'embauche des femmes par statut d'emploi, 2008-2009					
	Réguliers	**Occasionnels**	**Étudiants**	**Stagiaires**	**Total**
Nombre de femmes embauchées	31	57	28	10	126
Pourcentage par rapport au nombre total d'embauches	66,0 %	73,1 %	75,7 %	76,9 %	72 %

- Taux de représentativité des femmes parmi les employés réguliers.

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier, au 31 mars 2009					
	Personnel d'encadrement	**Personnel professionnel[1]**	**Personnel technicien**	**Personnel de bureau**	**Total**
Nombre total d'employés réguliers	97	317	79	50	543
Nombre de femmes ayant le statut d'employé régulier	36	179	60	43	318
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie (%)	37,1%	56,5%	75,9%	86,0%	58,6%

(1) Y compris ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et dentistes.

Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

Actions du ministère afin de favoriser la diversité : diffusion de communiqués du ministère pour inciter les gestionnaires à favoriser l'égalité en emploi lors de l'embauche de personnel régulier ou occasionnel et dans cette perspective, suivi rigoureux de la dotation des emplois.

- Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées.

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées	
	Total
Nombre de participants au programme accueillis au cours de l'année (cohorte de 2008)	0
Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du programme (en prévision des cohortes débutant en 2009)	0

L'allégement réglementaire et administratif

Le ministère du Conseil exécutif, par l'entremise du Secrétariat du Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable, assume le mandat gouvernemental d'élaboration et de modification de la *Politique gouvernementale sur l'allégement réglementaire et administratif* (*Règles sur l'allégement des normes de nature législative ou réglementaire*). Il joue également un rôle de coordination et de suivi de cette politique[16]. Puisqu'il n'applique pas lui-même de réglementations, il n'est pas assujetti comme tel à la Politique, contrairement aux ministères et aux organismes gouvernementaux qui sont directement responsables de la mise en œuvre de celle-ci.

La Politique gouvernementale a notamment pour objectif d'amener les ministères sectoriels et les organismes gouvernementaux à prendre en considération les effets sur les entreprises des projets de réglementation qu'ils soumettent à l'approbation du Conseil des ministres et de réaliser, selon les coûts estimés du projet pour les entreprises, soit une *Analyse d'impact réglementaire* dans le cas de coûts supérieurs à 10 millions de dollars, soit une *Déclaration d'impact réglementaire* si les coûts se situent entre 1 et 10 millions de dollars. À ce titre, le ministère veille à développer les outils nécessaires (guides d'élaboration pour la réalisation des analyses d'impact réglementaire et des déclarations d'impact réglementaire) et à examiner les analyses et les déclarations produites par les ministères et organismes et à formuler des recommandations à cet égard.

La Politique gouvernementale oblige également les ministères et organismes à rendre publics dans leur plan stratégique respectif leurs engagements en matière d'allégement réglementaire et administratif et à rendre compte du respect de ces engagements dans leur rapport annuel de gestion (article 13).

- Dans le but de faciliter la tâche de reddition de comptes des ministères et organismes en matière d'allégement réglementaire et administratif, le ministère a contribué avec le Secrétariat du Conseil du trésor au contenu du *Document de soutien à la production du Rapport annuel de gestion*.

- Une fois les rapports annuels de gestion des ministères et organismes déposés à l'Assemblée nationale, le ministère procède à leur analyse pour déterminer les gains réalisés en matière d'allégement réglementaire et administratif.

Conformément à la Politique, le ministère fait rapport périodiquement au gouvernement sur les réalisations des ministères et organismes touchant la Politique gouvernementale. Le tout prend la forme d'un rapport spécifique soumis au Conseil des ministres, ce rapport faisant état non seulement des résultats relatifs à l'application de la Politique gouvernementale, mais aussi de l'état d'avancement des mesures du Plan d'action gouvernemental *Simplifier la vie des entreprises pour créer plus d'emplois et de richesse* et des progrès des ministères et organismes.

---

[16] Voir page 36.

Le développement durable et les changements climatiques

Le développement durable

La *Stratégie gouvernementale de développement durable* est entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Comme les autres ministères, organismes et entreprises couverts par la Stratégie, le ministère a préparé et rendu public son plan d'action de développement durable en respectant le délai imparti, soit le 31 mars 2009. Le plan d'action du ministère couvre la période 2008-2013.

Par ailleurs, les éléments d'information suivants doivent être soulignés :

- Le ministère a participé aux réunions du Comité interministériel sur le développement durable tenues le 12 juin 2008 et le 4 décembre 2008.

- Le ministère a participé à une rencontre de travail, organisée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, tenue à Québec le 22 avril 2008, et portant sur le thème *Les mécanismes de suivi et de bilans de la Stratégie gouvernementale de développement durable*. À la suggestion du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le ministère a organisé une rencontre de travail, tenue à ses bureaux le 5 septembre 2008, et regroupant des représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et de l'Institut de la statistique du Québec. Cette réunion avait pour objectif de discuter du document du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs intitulé : *La première liste d'indicateurs de développement durable – Document de consultation publique* (version du 16 juillet 2008).

- À la demande du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le ministère a procédé en novembre 2008 à la rédaction de documents concernant le Projet de plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable et le *Guide pour la prise en compte des principes de développement durable*.

- Toujours à la demande du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le ministère a également rédigé plusieurs notes concernant la question de l'élaboration d'un système d'indicateurs de développement durable au Québec.

Le Plan d'action de développement durable 2008-2013

Objectif 1 : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière, ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif ministériel : Promouvoir la démarche de développement durable au sein du ministère ainsi qu'auprès de la clientèle de ses différents secrétariats.

	Gestes	Suivis
Action		
Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du *Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel*.		
Cibles et indicateurs		
80 % d'employés sensibilisés d'ici 2013.	80 % d'employés sensibilisés et 50 % d'employés formés d'ici 2013.	
50 % d'employés formés d'ici 2013.	Taux d'employées et d'employés rejoints par les activités de sensibilisation et de formation au développement durable.	
Résultats de l'année	Pour cette première année du plan d'action de développement durable du ministère du Conseil exécutif, l'accent a été mis sur la mise en place d'un réseau de répondants dans les secrétariats concernés par les actions du plan. Un total de onze rencontres ont été organisées avec ces répondants afin de les sensibiliser à la démarche de développement durable.	

	Gestes	Suivis
Action Sensibiliser les ministères et organismes et les soutenir dans l'application de la *Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif*.		
Cibles et indicateurs	Un rapport par an sur l'état de l'application et de la mise en œuvre dans les ministères et organismes et publication d'au moins deux bulletins *Moins et mieux*. Nombre d'actions réalisées dans un but de sensibilisation des ministères et organismes (publications, activités de sensibilisation).	
Résultats de l'année	Le ministère a produit, cette année, trois bulletins *Moins et Mieux* (septembre 2008, décembre 2008 et mars 2009) et a organisé une rencontre des répondants ministériels en allégement réglementaire et administratif en novembre 2008 afin de les sensibiliser à la Politique. Un projet de rapport sur l'état de l'application et de la mise en œuvre a été préparé.	
Action Faire connaître les principes et la démarche de développement durable à la haute direction des ministères et organismes pour en faciliter la mise en œuvre.		
Cibles et indicateurs	Intégration du développement durable aux attentes corporatives et cinq autres moyens de communication d'ici 2013. Nombre de moyens de communication mis en place pour sensibiliser la haute direction des ministères et organismes.	
Résultats de l'année	Le développement durable a été intégré aux attentes corporatives 2008-2009. Trois activités ont eu lieu afin de sensibiliser la haute direction aux principes de développement durable et à leurs implications, soit *La prise en compte des principes de développement durable dans la gouvernance - l'expérience de l'Université de Sherbrooke*; *Le savoir stratégique : un actif à préserver*; *Le Québec numérique : enjeux et avenir*.	

Action	
Favoriser le développement, par les partenaires, d'activités ciblant la clientèle jeunesse en matière de développement durable.	
Cibles et indicateurs	
	Selon les projets conclus avec les partenaires. Nombre et nature des activités développées.
Résultats de l'année	Le ministère du Conseil exécutif a ajouté à la *Stratégie d'action jeunesse* le *Défi de l'environnement*, qui repose sur deux mesures, soit *Accompagner les jeunes dans leurs projets environnementaux* et *Offrir des stages environnementaux*. En plus de cet ajout officiel, une subvention a été octroyée à l'organisme Katimavik Opcan pour appuyer la mise en œuvre de son programme de service volontaire axé sur l'environnement appelé *Éco-stage*. Une autre subvention a été octroyée à la Fondation Stephen R. Bronfman afin d'appuyer la mise en œuvre de son projet C-Vert.

Objectif 6 : Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif ministériel : Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités du ministère.

	Gestes	Suivis
Action Mettre en œuvre des pratiques et des activités écoresponsables.		
Cibles et indicateurs	Diffusion des lignes directrices d'ici 2010 puis mise en œuvre d'actions liées aux lignes directrices dans l'ensemble du ministère.	
Résultats de l'année	En plus des réflexions entamées quant à la forme que prendront les lignes directrices au sein du ministère, plusieurs gestes ponctuels ont été posés pour l'ensemble de l'organisation. Ces gestes sont les suivants : - encouragement au transport en commun avec retenue sur le salaire, - mise en œuvre d'actions afin d'améliorer la santé et le bien-être du personnel, - récupération du matériel informatique déclassé pour l'offrir à l'organisme *Ordinateurs pour les écoles du Québec*, - configuration des imprimantes pour le recto-verso, - impression en noir et blanc par défaut, - ajout de la note de bas de page *Devriez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Pensons à l'environnement !* à tous les courriels du ministère, - recommandation, lors de l'édition d'imprimés, de privilégier les supports électroniques, les supports papier à haut pourcentage de fibres recyclées ou tout autre support recyclable, - incitation au recours à l'intranet et au portail du gouvernement pour annoncer des activités s'adressant à une clientèle interministérielle.	

Objectif 12 : Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non-fiscaux afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.

Objectif ministériel : Aider l'adoption de réglementations fondées sur un équilibre entre les objectifs d'équité sociale, de préservation de l'environnement et de compétitivité de l'économie.

	Gestes	Suivis
Action Mettre à jour la *Politique gouvernementale sur l'allégement réglementaire et administratif* pour la rendre plus efficace et plus facile d'application par les ministères et les organismes.		
Cibles et indicateurs	Politique mise à jour d'ici 2010. Mise à jour de la Politique.	
Résultats de l'année	Afin d'atteindre l'objectif de révision de la Politique pour 2010, quatre personnes ont participé au développement des nouvelles orientations de la Politique révisée. Plusieurs réunions de travail ont également eu lieu au cours de l'année, en plus de la préparation d'un projet de mémoire et de texte pour la Politique révisée.	

Objectif 20 : Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience.

Objectif ministériel : Favoriser un rapprochement entre les pouvoirs décisionnels et l'ensemble de la population.

	Gestes	Suivis
Action Faciliter l'accès à l'information des citoyens, notamment dans un souci d'équité et de transparence.		
Cibles et indicateurs	Mise en œuvre de la réglementation d'ici 2013 et suivi de son application. Accompagnement des ministères et organismes dans la mise en place de la réglementation sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.	
Résultats de l'année	Afin d'accompagner les ministères et organismes dans la mise en place de la réglementation, le ministère a publié et diffusé un guide de référence sur le site Internet, publication faisant suite à l'adoption du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* le 23 avril 2008. Trois rencontres ont également été organisées afin de soutenir les activités du Réseau gouvernemental des responsables de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, ainsi que d'autres réunions avec les représentants des secteurs visés par les projets de Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (municipalités, éducation, santé et services sociaux, ordres professionnels).	

Objectif 23 : Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.

Objectif ministériel : Faciliter la promotion des principes de développement durable dans les relations intergouvernementales canadiennes.

	Gestes	Suivis
Action Saisir les occasions qui se présentent pour faciliter la promotion des principes de développement durable dans le cadre des travaux du Conseil de la fédération et des divers échanges avec les autres gouvernements du Canada.		
Cibles et indicateurs	Occasions où les principes ont été promus (lorsque les occasions se présentent).	
Résultats de l'année	Le ministère a contribué à la participation d'une délégation du Québec à un sommet sur l'adaptation aux changements climatiques et les questions relatives à l'eau, les 31 mars et 1er avril 2008 en Ontario. Plusieurs positions en lien avec les principes de développement durable ont aussi été promues et soutenues au sein du Conseil de la fédération. - Jusqu'en juillet 2008 : l'élaboration de stratégies visant la mise en place d'un réseau national de distribution de biocarburants et d'hydrogène; la concrétisation de l'engagement des provinces et des territoires d'intégrer dans leurs programmes scolaires la question des changements climatiques. - À la rencontre de juillet 2008 : l'organisation d'une série de forums pour promouvoir la sensibilisation aux technologies vertes; l'adoption d'un plan d'action d'amélioration de l'efficacité énergétique dans chaque province et territoire; la collaboration des institutions de recherche régionales à l'inventaire des recherches sur les changements climatiques; la mise en place d'une communauté de pratique entre les scientifiques et les spécialistes gouvernementaux des politiques publiques visant le transfert de connaissances en matière d'adaptation aux changements climatiques; la demande collective au gouvernement fédéral de poursuivre ses	

	programmes de logement au-delà de mars 2009, considérant les questions de logements abordables et sociaux qui se posent partout au Canada; la remise du 4e prix d'alphabétisation du Conseil de la fédération marquant la reconnaissance de l'alphabétisation, par les premiers ministres, comme élément clef de l'intégration au marché du travail et par conséquent de la productivité et du bien-être économique et social. - À la rencontre du 20 octobre 2008, sept actions ont été convenues pour limiter les répercussions de la crise économique, dont celle d'accroître les efforts pour l'innovation et le développement des compétences.

Objectif 24 : Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

Objectif ministériel : Souligner le mérite des citoyens dans un souci d'évolution de la société québécoise.

	Gestes	Suivis
Action Faire des membres de l'Ordre national du Québec des ambassadeurs de l'excellence en leur donnant l'occasion de partager leur expérience et leurs connaissances.		
Cibles et indicateurs	Dix activités d'ici 2013. Nombre d'activités permettant, dans le cadre de la mission éducative et culturelle de l'Ordre national du Québec, de faire rayonner les membres de l'Ordre dans leur communauté ou dans leur secteur d'activité.	
Résultats de l'année	Plusieurs activités ont été organisées afin de permettre aux membres de l'Ordre national du Québec de rayonner. D'abord, le premier Entretien international de l'Ordre national du Québec a eu lieu à Paris le 3 avril 2008, sous le thème de l'enjeu planétaire des changements climatiques, rassemblant une soixantaine de personnes. Une exposition a également été tenue de mai à octobre 2008 et avait pour titre *La ville de Québec, une histoire d'honneur*. Cette exposition traçait l'historique de plusieurs grandes distinctions honorifiques et présentait des portraits de plusieurs personnes décorées par l'Ordre national du Québec. Cette exposition a attiré de nombreux visiteurs.	

	Huit soirées-spectacles ont finalement été proposées dans le cadre de la série *Le grenier de l'histoire SSQ : les grands d'aujourd'hui racontent ceux d'hier*. Ces soirées ont permis à un membre de l'Ordre de présenter, au Palais Montcalm de Québec, le personnage de l'histoire du Québec qui l'a le plus marqué au cours de sa vie. Au total, plus de 12 000 spectateurs ont assisté à ces soirées.

Objectif 26 : Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Objectif ministériel : Soutenir des projets autochtones favorisant la création d'emplois et d'entreprises ainsi que le développement social des communautés.

	Gestes	Suivis
Action Participer à l'amélioration des conditions de vie des communautés autochtones en participant au financement d'infrastructures communautaires et sociales.		
Cibles et indicateurs	Montants alloués pour la mise en place d'infrastructures dans les communautés autochtones du Québec (cinq millions de dollars d'ici 2010).	
Résultats de l'année	Le ministère a soutenu financièrement plusieurs projets d'infrastructures communautaires et sociales permettant d'améliorer les conditions de vie des communautés autochtones, au moyen de ses deux principaux programmes de soutien au développement économique social ciblant la clientèle autochtone, soit le *Fonds pour les Autochtones* et le *Fonds d'initiatives autochtones*. Le ministère a soutenu un certain nombre de projets pendant l'année, représentant une aide financière dépassant 11 millions de dollars.	

Changements climatiques

Le *Plan d'action 2006-2012* sur les changements climatiques, adopté par le gouvernement en juin 2006, prévoit notamment que les ministères doivent définir un programme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre occasionnées par les déplacements des employés pour se rendre au travail (mesure 17 du plan d'action).

Le 16 juin 2008, des représentants du ministère ont participé à une rencontre sur le *Programme de navettage durable* organisée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en collaboration avec le ministère des Transports.

L'emploi et la qualité de la langue française

Le ministère surveille le respect des dispositions de sa politique linguistique. À cette fin et en collaboration avec l'Office québécois de la langue française, il répond aux questions du personnel relatives aux clauses de la politique.

En 2008-2009, le ministère a, de plus, fourni aux diverses unités qui le composent les conseils linguistiques utiles et veillé à la révision linguistique des textes ministériels de grande diffusion.

La politique linguistique du ministère tient compte de la *Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information*. Ainsi, le ministère veille à ce que les équipements mis à la disposition du personnel soient conformes aux exigences liées à la politique linguistique.

L'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels

Plan d'action gouvernemental sur la protection des renseignements personnels

Le responsable de la protection des renseignements personnels du ministère a assuré, sur une base régulière, un rôle de conseil auprès des unités du ministère en leur prodiguant des avis notamment sur la circulation interne des renseignements personnels.

Accès à l'information

Au cours de l'exercice 2008-2009 et en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, quelque 175 demandes d'accès à des documents ont été traitées par le responsable de l'accès à l'information du ministère.

- Un total de 129 demandes ont été traitées dans un délai de vingt jours alors que les 46 autres l'ont été dans un délai de trente jours.

- Sur ce total, 85 demandeurs ont reçu une réponse favorable, 40 ont fait l'objet d'un refus total ou partiel et huit ont été dirigés vers un autre ministère ou organisme, leurs demandes relevant davantage de la compétence de ces derniers.

  - Quatre ont été soit complétées ou refusées en partie et référées à un autre organisme.

  - Cinq visaient à la fois des documents inaccessibles en vertu de la Loi sur l'accès, non détenus par le ministère ou relevant de la compétence d'un autre organisme.

  - Un total de 32 demandes n'ont pu être menées à terme, le ministère ne détenant aucun document relatif à celles-ci, et une a été annulée à la suite du désistement du demandeur.

  - Trois d'entre elles ont fait l'objet d'une demande de révision devant la Commission d'accès à l'information.

Au cours de la même période, le ministère a eu à se présenter devant la Commission une fois pour défendre sa position dans un dossier de révision reçu au cours d'une année antérieure.

De plus, treize demandes d'accès ont été traitées par le responsable de l'accès à l'information du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes.

- Ces demandes ont été traitées dans un délai de 20 jours.

- Quatre demandes ont reçu une réponse favorable, cinq ont été satisfaites en partie, deux ont fait l'objet d'un refus et deux demandes ont reçu une réponse indiquant que le ministère ne détenait aucun document relatif à celles-ci.

Les mesures prises pour répondre aux recommandations du Vérificateur général du Québec

Démographie

En 2001, le Vérificateur général avait notamment recommandé que le gouvernement[17] :

- instaure un processus continu de détermination et d'évaluation des risques associés aux changements démographiques;

- communique périodiquement une information étoffée aux parlementaires et à la population sur ces risques et leurs effets prévisibles.

En 2008-2009, afin d'instaurer un processus continu de détermination et d'évaluation des risques associés aux changements démographiques, le ministère a réalisé les travaux suivants.

- Le ministère a poursuivi la préparation de la nouvelle édition du rapport au secrétaire général intitulé *Actions gouvernementales portant sur les changements démographiques*. À cette fin, plusieurs ministères et organismes du gouvernement du Québec ont collaboré en fournissant la documentation pertinente.

- Le but est de permettre au ministère de dégager et de mettre à jour une vue d'ensemble des réflexions et des initiatives prises par les divers ministères et organismes, ainsi que de formuler des recommandations quant aux travaux à poursuivre.

En vue de mieux informer la population sur la démographie québécoise, le ministère a procédé aux activités suivantes.

- Le ministère a participé activement aux travaux de la Commission sur les enjeux démographiques, notamment en préparant et en communiquant l'information pertinente sur la démographie québécoise et sur les mesures actuellement en place pour relever le défi démographique. Cette commission a été mise sur pied à la suite de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, à l'Île-du-Prince-Édouard, à l'été 2007. Onze commissaires siègent à cette commission, chacun représentant une entité (cinq provinces et six États). Le commissaire du Vermont et celui du Québec ont été désignés pour agir à titre de coprésidents de la commission. Au cours de l'exercice 2008-2009, la commission s'est réunie à trois reprises, soit à Montréal le 20 juin 2008, à Boston le 3 décembre 2008 et, de nouveau à Montréal, le 13 mars 2009.
- Le ministère a également collaboré à la préparation d'un fascicule budgétaire 2009-2010 *La politique familiale du Québec : où en sommes-nous?* Il a effectué l'analyse du volet concernant les résultats démographiques récents et de leurs impacts sur les nouvelles perspectives démographiques.

[17] Rapport du Vérificateur général à l'Assemblée nationale 2000-2001, tome II, chapitre Gestion des risques associés aux changements démographiques.

Utilisation des fonds publics par l'ancien lieutenant-gouverneur du Québec

Dans son rapport spécial déposé le 12 juin 2007 concernant l'utilisation des fonds publics par l'ancien lieutenant-gouverneur du Québec, le Vérificateur général avait notamment recommandé au ministère du Conseil exécutif du Québec :

- d'entreprendre des discussions avec l'ancien lieutenant-gouverneur pour déterminer les montants que l'ancien lieutenant-gouverneur devrait rembourser au ministère pour la portion non justifiée de ses dépenses.

Les actions ont été engagées afin de répondre à la recommandation du Vérificateur général.

- Le ministère a conclu un contrat de services avec une firme de juricomptables, afin de procéder à l'examen de pièces justificatives et de soumettre un rapport d'expertise. Ce rapport permettra au ministère, le cas échéant, d'entreprendre des mesures de recouvrement.

- La Sûreté du Québec a effectué une enquête policière et a déposé son dossier auprès du Directeur des poursuites criminelles et pénales. Dès que ce dernier aura rendu sa décision sur les suites à donner à l'enquête, il rendra les pièces justificatives disponibles. La firme de juricomptables entreprendra la vérification administrative. En fonction des résultats de cette vérification, le ministère engagera les procédures requises.

Annexes

Annexe 1 – Composition des comités ministériels permanents au 31 mars 2009

Comité des priorités

Le premier ministre, qui en assume la présidence.

La vice-première ministre et présidente du Comité ministériel du développement des régions et de l'occupation du territoire, qui en assume la vice-présidence.

La présidente du Conseil du trésor.

Le président du Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable.

La présidente du Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel.

La présidente du Comité des communications.

Le président du Comité de législation.

La ministre des Finances et ministre responsable des Infrastructures.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux.

Le Leader parlementaire du gouvernement.

Comité des priorités économiques

Le premier ministre, qui en assume la présidence.

Le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, qui en assume la vice-présidence.

La présidente du Conseil du trésor.

La ministre des Finances et ministre responsable des Infrastructures.

Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune.

La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

La ministre des Transports.

Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Le ministre du Travail.

La ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Comité de législation

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, qui en assume la présidence.

La ministre de la Justice, qui en assume la vice-présidence.

La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

La ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Le Leader parlementaire du gouvernement.

Le whip en chef du gouvernement.

Le président du caucus du parti du gouvernement.

Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel

La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, qui en assume la présidence.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, qui en assume la vice-présidence.

La ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor.

Le ministre de la Sécurité publique et ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, et de la Réforme des institutions démocratiques.

La ministre de la Justice.

Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Le ministre du Travail.

La ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Le ministre responsable des Affaires autochtones.

La ministre responsable des Aînés.

La ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Le ministre de la Famille.

La ministre des Services gouvernementaux.

La ministre déléguée aux Services sociaux.

Le whip en chef du gouvernement.

Le président du caucus du parti du gouvernement.

Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable

Le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation qui en assume la présidence.

La ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, qui en assume la vice-présidence.

La ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

La ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor.

La ministre des Finances et ministre responsable des Infrastructures.

Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

La ministre des Transports.

Le ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie.

La ministre du Tourisme.

Le ministre du Revenu.

La ministre des Services gouvernementaux.

Le ministre délégué aux Transports.

Le ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune.

Le whip en chef du gouvernement.

Le président du caucus du parti du gouvernement.

Comité ministériel du développement des régions et de l'occupation du territoire

La ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre responsable de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, qui en assume la présidence.

Le ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, qui en assume la vice-présidence.

La ministre responsable de la région de l'Estrie.

La ministre responsable de la région de Laval.

Le ministre responsable de la région de Montréal.

Le ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches et de la région du Centre-du-Québec.

La ministre responsable de la région de la Mauricie.

Le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale.

Le ministre responsable de la région des Laurentides et de la région de Lanaudière.

La ministre responsable de la région de la Montérégie.

Le ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec.

Le ministre responsable de la région de l'Outaouais.

Le ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la région de la Côte-Nord.

Le whip en chef du gouvernement.

Le président du caucus du parti du gouvernement.

Annexe 2 – Lois et règlements dont l'application est confiée au premier ministre, au ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques et au ministre responsable des Affaires autochtones au 31 mars 2009

Lois et règlements dont l'application est confiée au premier ministre

Alpha		Titre des lois et des règlements
1	C-59.01	Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse
		C-59.01, r.0.1 - Règlement sur la déclaration de candidature pour devenir membre du Conseil permanent de la jeunesse
		C-59.01, r.2 - Règlement de régie interne du Conseil permanent de la jeunesse
2	E-18	Loi sur l'exécutif
		E-18, r.0.1 - Règlement sur les exemptions de publication intégrale des décrets
		E-18, r.1 - Décret établissant le Grand Sceau du Québec
		E-18, r.2 - Règlement sur l'allocation forfaitaire de frais de fonction et les autres allocations des membres du Conseil exécutif
		E-18, r.3 - Règlement sur le remboursement des frais de logement des membres du Conseil exécutif qui ne sont pas membres de l'Assemblée nationale
3	M-30 sections I, I.1 et IV	Loi sur le ministère du Conseil exécutif
		M-30, r.0.1 - Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics
		M-30, r.3.7 - Règlement sur la signature de certains documents du ministère du Conseil exécutif
4	M-34	Loi sur les ministères
5	O-7.01	Loi sur l'Ordre national du Québec
		O-7.01, r.1 - Règlement sur les insignes de l'Ordre national du Québec

Lois et règlements dont l'application est confiée au ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques

Alpha		Titre des lois et des règlements
1	A-2.1	Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels
		A-2.1, r.0.1 - Code de déontologie des membres de la Commission d'accès à l'information
		A-2.1, r.0.2 - Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels
		A-2.1, r.1.1 - Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels
		A-2.1, r.1.2 - Règlement sur les organismes publics tenus de refuser de confirmer l'existence et de donner communication de certains renseignements
		A-2.1, r.1.2.1 - Règlement sur la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées membres de la Commission d'accès à l'information
		A-2.1, r.1.3 - Règlement de régie interne de la Commission d'accès à l'information
		A-2.1, r.2 - Règles de preuve et de procédure de la Commission d'accès à l'information
2	C-7.1	Loi sur le Centre de la francophonie des Amériques
3	E-20.2	Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec
4	M-30 sections II et IV	Loi sur le ministère du Conseil exécutif
5	P-39.1	Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé

Lois et règlements dont l'application est confiée au ministre responsable des Affaires autochtones

	Alpha	Titre des lois et des règlements
1	A-6.1	Loi sur l'Administration régionale crie
2	C-59.1	Loi sur le Conseil régional de zone de la Baie James
3	M-30 sections III.2 et IV	Loi sur le ministère du Conseil exécutif
4	S-10.1	Loi sur la Société de développement des Naskapis
5	S-18.1	Loi sur la Société Makivik

Annexe 3 – Organigramme du ministère du Conseil exécutif au 31 mars 2009

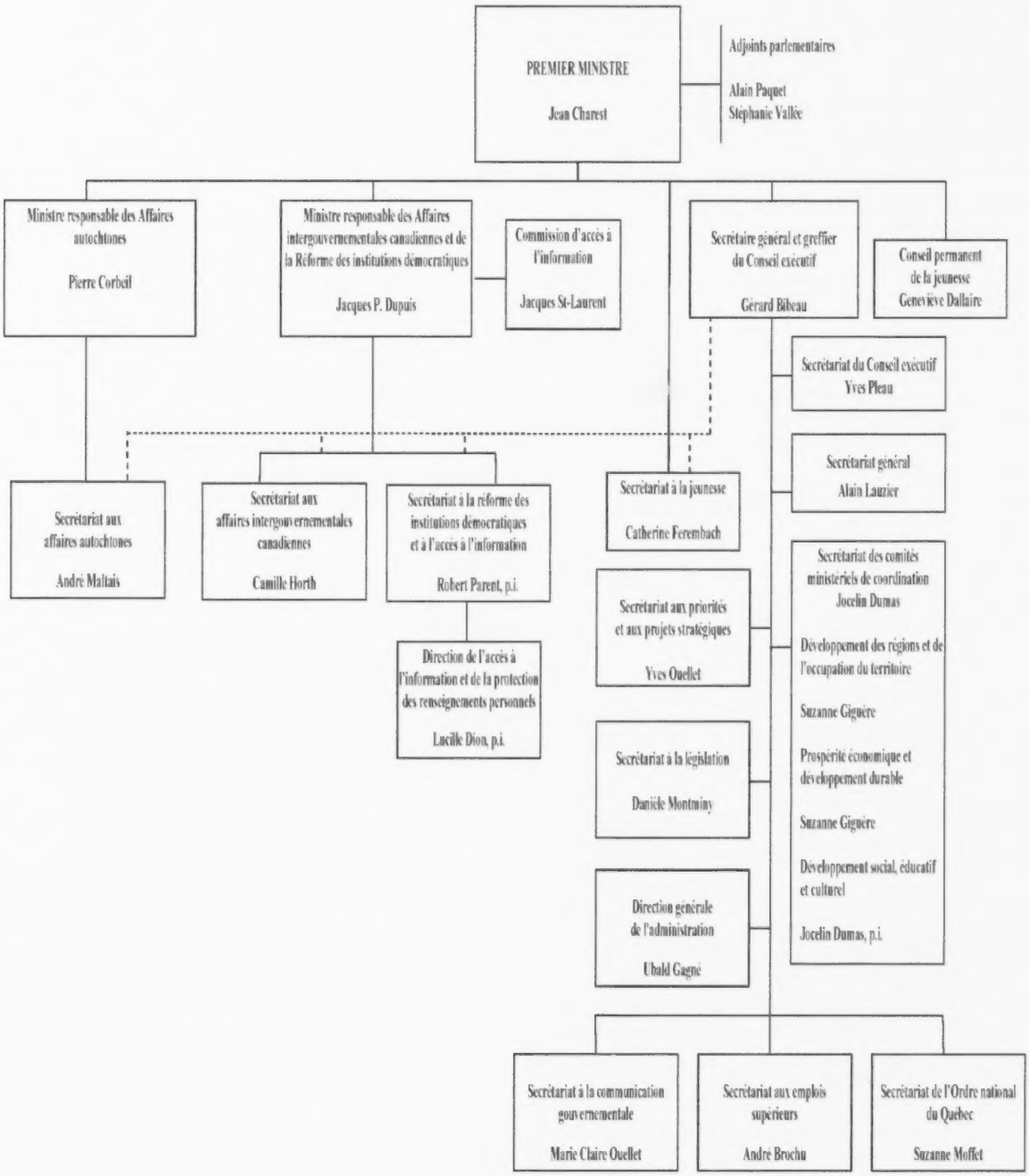

www.mce.gouv.qc.ca

Ministère
du Conseil exécutif
Québec